Procès-verbal du Conseil communal d'Ecublens
Vendredi 24 juin 2022, à 19h00

Salle des combles de l'Auberge du Motty

Séance ouverte à 19h00.

ORDRE DU JOUR

1. Appel
2. Communications du Bureau du Conseil
3. Approbation de l'ordre du jour
4. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil du 10 juin 2022
5. Assermentations
6. Désignation d'un membre à la Commission des finances pour le groupe PSIG
7. Désignation d'un membre à la Commission d'urbanisme pour le groupe PLR+ID
8. Désignation d'un membre suppléant au conseil intercommunal "sécurité publique dans l'Ouest lausannois" pour le groupe Forum
9. Comptes de la Commission intercommunale pour la concentration des eaux usées de la Mèbre et de la Sorge – Exercice 2021, Rapport de la Commission de gestion
10. Comptes de la Commission intercommunale pour l'exploitation de la station d'épuration de Lausanne-Vidy – Exercice 2021, Rapport de la Commission de gestion
11. Comptes de l'Entente intercommunale pour l'exploitation du chalet « Les Alouettes » à Morgins/VS – Exercice 2021, Rapport de la Commission de gestion
12. Comptes du Service de Défense contre l'Incendie et de Secours (SDIS) Chamberonne – Exercice 2021, Rapport de la Commission de gestion
13. Rapports de la Municipalité et de la Commission de gestion sur la gestion et les comptes communaux – Exercice 2021, Rapport de la Commission de gestion
14. Election du ou de la Président(e) – 1er juillet 2022 au 30 juin 2023
15. Election du 1er ou de la 1ère Vice-Président(e) - 1er juillet 2022 au 30 juin 2023
16. Election du 2ème ou de la 2ème Vice-Président(e) - 1er juillet 2022 au 30 juin 2023
17. Election de deux scrutateurs(trices) - 1er juillet 2022 au 30 juin 2023
18. Election de deux scrutateurs(trices) suppléants(tes) - 1er juillet 2022 au 30 juin 2023

19. Nomination de la Commission de gestion (exercice 2022) - 1er juillet 2022 au 30 juin 2023

20. Droit d'initiative (postulat, motion, interpellation, questions/vœux)

21. Divers

22. Communications municipales orales et écrites

23. Discours de M. Daniel Sage, Président du Conseil

M. le Président, souhaite la bienvenue dans la salle des combles de l'Auberge du Motty à M. le Syndic, aux membres de la Municipalité, les Conseillers et Conseillères communaux, les huissiers, les techniciens et le public. Il est ravi de pouvoir ainsi, avec les membres du Conseil communal, évaluer grandeur nature les avantages et les inconvénients de cette nouvelle salle qui est utilisée pour la première fois pour une séance du Conseil communal.

Cette dernière séance de la première année de la législature traitera principalement des comptes communaux et intercommunaux.

L'Assemblée est informée que suite à l'augmentation des cas de COVID, il a été mis à disposition de tous à l'entrée de la salle des masques de protection et du gel hydro-alcoolique pour ceux qui le souhaitent. M. le Président partage une note de service reçue concernant la ventilation de la salle : "Les conditions de ventilation sont aussi bonnes dans la salle des combles que dans la Grande salle du Motty. Il y a deux monoblocs de ventilation qui renouvellent l'air en permanence et le volume de la salle est conséquent. De plus, sur les façades est/ouest, toutes les fenêtres peuvent s'ouvrir pour accentuer la ventilation". Il remercie le service des bâtiments de cette communication.

Avant de débuter l'ordre du jour, M. le Président annonce à l'Assemblée l'arrivée tardive de Mme la Municipale Pascale Manzini. Il profite de l'occasion pour remercier M. Claude Salzmann, Boursier communal ainsi que M. Pascal Besson, Secrétaire municipal, pour leur présence.

POINT 1 Appel

M. le Président passe la parole à Mme la Secrétaire, Gaëlle Weissert, pour l'appel.

L'appel relève la présence de 52 Conseillères et Conseillers, 17 personnes sont excusées, 1 personne est absente et 3 personnes arrivent plus tard.

Conseillères et Conseillers excusés : Mmes et MM. Binggeli Géraldine, Bolatdemirci Christine, Chevalley Sandra, Colau Geoffroy, De Cagna Mattia, Eyrauch Claudio, Frühauf Maya, Gabriel Ophély, Gigandet Corentin, Karpushova Irina, Oppliger Anne, Puga Antonio, Realini Didier, Renaud Laurent, Vero Stefania, Zeka Arianda et Zürcher Gladys.

Conseillères et Conseillers absents : San Vincente José.

Conseillères et Conseillers arrivent plus tard : MM. Dudt Jean-Paul, Mossi Michele et Turtora Carlo.

Le quorum étant atteint - l'Assemblée peut valablement délibérer, la majorité est fixée à 27.

POINT 2 Communication du Bureau du Conseil

COMMUNICATIONS PRÉSIDENTIELLES

Au chapitre des représentations :

- **Le 11 juin**, M. le Président a pris part au Festival de la Transition d'Ecublens. Il rappelle que c'était le lancement de la campagne participative à l'élaboration du Plan climat communal. A cet effet, la commune d'Ecublens a mis sur pied une plateforme numérique participative permettant à chacune et chacun de donner son avis sur les actions à mettre en œuvre à l'échelle locale afin de relever le défi climatique.
- **Le 11 juin**, s'est tenue l'Assemblée Générale de la très entreprenante association des 55+. M. le Président y a fait une courte apparition pour transmettre les salutations du Conseil communal. Il remercie M. Gérald Lagrive d'avoir représenté le Conseil communal tout au long de cette Assemblée Générale.
- **Le 17 juin**, aurait dû se dérouler la sortie du Bureau du Conseil communal. Malheureusement, M. le Président a été contraint de reporter cette soirée au début juillet en raison de son test positif à la Covid-19.
- **Le 22 juin**, s'est tenue la sortie annuelle des aînés qui a repris après deux ans d'annulation. Une magnifique croisière sur un bateau de la CGN a été organisée. Il remercie à nouveau M. Gérald Lagrive d'avoir représenté le Conseil communal pour cette journée et d'avoir transmis un message aux aînés au nom du Conseil communal.

Au chapitre des correspondances :

M. le Président transmet à l'Assemblée l'émotion particulière qu'il devait y avoir chez M. le Conseiller Laurent Renaud lors du Conseil du 10 juin 2022, car ce jour-là, c'était sa dernière séance. M. Renaud est entré au Conseil communal en 1989, il y a 33 ans, comme membre du Parti Libéral. En 1994, M. Renaud est devenu Président du Conseil communal, puis il est resté longtemps à la Commission de gestion, jusqu'à l'avoir présidée. Il quitte le Conseil en 2000, mais il est réélu comme membre du PLR en 2011. M. Renaud a été très actif au sein de ce Conseil occupant diverses fonctions dans des commissions, comme celle de la PolOuest ou aujourd'hui celle de l'urbanisme.

Au nom du Conseil communal, M. le Président remercie M. Renaud pour son engagement dans la vie politique locale qui s'inscrit dans la durée. Il se réjouit aussi de le rencontrer dans nos rues d'Ecublens ou lors des prochaines manifestations locales.

M. le Président donne lecture de la lettre de démission de M. le Conseiller Laurent Renaud. (Annexe 1)

M. le Président relève l'arrivée de Mme Pascale Manzini, Municipale ainsi que l'arrivée de M. le Conseiller Jean-Paul Dudt.

=> L'assemblée est représentée par 53 conseillères et conseillers, la majorité est à 28.

M. le Président, donne lecture de la lettre de démission de Mme la Conseillère Arianda Zeka, PSIG. (Annexe 2)

Suite à cette lecture, M. le Président précise que deux assermentations seront effectuées au point 5 de l'ordre du jour et que le ou la remplaçant(e) de Mme Arianda Zeka sera assermenté(e) à la séance du 30 septembre 2022.

Au chapitre des communications :

Paiement des vacations:

Le versement des vacations et indemnités des membres des Commissions de surveillance (COFIN et COGES) ainsi que celles du Bureau du Conseil sera effectué début juillet. Mme la Secrétaire invite les membres concernés à vérifier leurs décomptes individuels dès réception et à lui communiquer toute erreur ou omission à son adresse email.

Bureau du Conseil – Passation du lundi 4 juillet 2022 :

M. le Président rappelle la date de cette rencontre qui se déroulera dans la salle des combles de l'Auberge du Motty, **le 4 juillet 2022.** Les membres désignés pour l'année 2022/2023 sont convoqués pour 19h00. Les membres sortants, la Municipalité ainsi que M. le Secrétaire municipal les rejoignent à 19h30. M. le Président demande à faire suivre cette information à qui de droit.

POINT 3 Approbation de l'ordre du jour

M. le Président demande à toute personne n'ayant pas reçu l'ordre du jour de bien vouloir se manifester. Personne ne s'étant manifesté, M. le Président propose à l'Assemblée de modifier le point 6, 7 et 8 de l'ordre du jour en les nommant :

Point 6. Désignation d'un membre à la Commission des finances pour le groupe PSIG

Point 7. Désignation d'un membre à la Commission d'urbanisme pour le groupe PLR+ID

Point 8. Désignation d'un membre suppléant au conseil intercommunal "sécurité publique dans l'Ouest lausannois" pour le groupe Forum

Les points suivants sont numérotés en conséquence à la suite.

Personne ne manifeste d'objection, M. le Président porte ce point au vote.

Au vote, l'ordre du jour tel que modifié est **accepté** à l'unanimité.

POINT 4 Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 10 juin 2022

M. le Président ouvre la discussion sur le procès-verbal du 10 juin 2022.

Mme la Municipale Danièle Petoud intervient pour corriger trois coquilles, la première sur le haut de la page 9/15 où il est fait mention de la surélévation d'un étage du collège Mars, il est noté « Ainsi qu'une meilleure utilisation des passerelles existantes entre Mars et Mercure » mais il s'agit en fait des passerelles entre Mars et **Venus**.
Madame la Municipale nous informe qu'elle s'est exprimée de manière erronée pendant le précédent Conseil mais aimerait que ses dires soient modifiés.
En ce qui concerne la deuxième coquille, elle se trouve à la page 13/15 où il est inscrit « Le délégué au développement durable a été remplacé à la suite de son départ » mais il s'agit de **la déléguée** au développement durable. Sur la phrase suivante, il est noté « Aucune personne n'a été engagée juste pour le plan climat, la précédente déléguée avait déjà un cahier des charges tenant compte de ces points » Le dernier point, à savoir « tenant compte

de ces points » doit être supprimé car la nouvelle déléguée n'avait pas le plan climat dans son cahier des charges.
Toujours au même point au quatrième paragraphe, un point évoquait l'aide du canton qui n'était pas connue de Mme la Municipale et n'était pas utile pour notre commune. Ce point doit être modifié car selon Mme la Municipale Danièle Petoud, elle ne pourrait pas dire le même soir que cette aide n'est pas utile à notre commune si elle ne la connaissait pas, en réalité il faut lire qu'elle n'était pas connue **lors de la séance avec la Romande Energie.**

M. le Conseiller Jean-Paul Dudt prend la parole pour revenir sur les propos de Mme Petoud car il trouve problématique de ne pas soumettre les textes aux personnes ayant pris la parole avant de les publier dans le PV. Il y a 2 ou 3 séances en arrière, les propos tenus par M. Dudt avaient également été incorrects. Après en avoir discuté en séance de groupe, il propose qu'avant de publier le PV, les parties concernant les prises de parole soient envoyées aux Conseillers respectifs pour relecture avant leur publication.

Une autre question concerne les rectificatifs, comme ceux évoqués par Mme la Municipale Danièle Petoud, qu'est-ce qu'il en adviendra ? L'ancien PV restera-t-il tel quel et les modifications seront annoncées dans le PV suivant ou y aura-t-il un nouveau PV ? Si une personne consulte le PV initial, il retombera sur les erreurs.
M. le Conseiller Jean-Paul Dudt aimerait que notre commune procède de la même manière que le Grand Conseil qui, avant de publier le PV, soumet les prises de paroles pour d'éventuelles modifications.

M. le Président informe l'Assemblée que le point sur la volonté de soumettre les prises de paroles aux Conseillers avant leurs publications est considéré comme un vœu et sera soumis au Bureau du Conseil. Pour la deuxième question, il passe la parole à Mme la Secrétaire Gaelle Weissert.

Mme la Secrétaire Gaelle Weissert confirme que les modifications sont apportées au prochain PV mais trouve effectivement qu'il serait intéressant d'apporter les modifications directement dans le PV concerné. Une réflexion sera faite au Bureau du Conseil à ce sujet.

La parole n'est plus sollicitée, M. le Président clôt la discussion et passe au vote.

Au vote, ce procès-verbal est **accepté tel que modifié à l'unanimité.**

POINT 5 Assermentation(s)

M. le Président, conformément aux Communications présidentielles et à l'ordre du jour, rappelle que l'Assemblée doit procéder à l'assermentation de deux nouveaux membres au sein du Conseil communal en remplacement de Mme Samia Mouehli, du Groupe Forum et de Monsieur Laurent Renaud du Groupe PLR+ID, il rappelle la procédure y relative :

« Je vais demander à Mme Elena Fehlbaum, future Conseillère du groupe PLR+ID et M. Pierre Delisle, futur Conseiller du groupe Forum, de se placer à l'endroit qui leur a été indiqué, puis lire le serment que chaque membre du Conseil doit prêter lors de son assermentation. Je nommerai alors Mme Fehlbaum puis M. Delisle, qui, à ce moment, lèveront la main droite en déclarant ''je le promets''. Après lecture du serment et promesse faite, ils pourront rejoindre les rangs du Conseil où une place leur a, d'ores et déjà, été attribuée. »

Serment :

« Vous promettez d'être fidèles à la Constitution fédérale et à la Constitution du Canton de Vaud, de maintenir et de défendre la liberté et l'indépendance du pays. »

« Vous promettez d'exercer votre charge avec conscience, diligence et fidélité, de contribuer au maintien de l'ordre, de la sûreté et de la tranquillité publics, d'avoir, dans tout ce qui sera discuté, la justice et la vérité devant les yeux, de veiller à la conservation des biens communaux et de remplir avec intégrité et exactitude les diverses fonctions que la loi vous attribue ou pourra vous attribuer. »

Ayant prêté serment, Mme Elena Felhbaum et M. Pierre Delisle rejoignent les rangs du Conseil sous les applaudissements de l'Assemblée et les félicitations de M. le Président.

L'effectif passe à 55 Conseillères et Conseillers présent·e·s. La majorité est de 29 voix.

POINT 6 Désignation d'un membre à la Commission des finances pour le groupe PSIG

M. le Conseiller Corentin Gigandet ayant choisi de démissionner de la Commission des finances, le poste pour le groupe PSIG est de ce fait vacant, un nouveau membre doit être désigné.

M. le Président passe la parole à M. le Conseiller Aitor Ibarrola, qui au nom du PSIG, fait la proposition de désigner M. le Conseiller Rémy Enga Luye à ce poste.

Considérant que le Conseil est en présence d'un candidat pour un poste, M. le Président invite l'Assemblée à désigner tacitement M. le Conseiller Rémy Enga Luye par acclamation.

POINT 7 Désignation d'un membre à la Commission d'urbanisme pour le groupe PLR+ID

Suite à la démission de M. Laurent Renaud, le poste pour la Commission d'urbanisme pour le groupe PLR+ID étant vacant, un nouveau membre doit être désigné.

M. le Président passe la parole à M. le Conseiller José Birbaum, qui au nom du PLR+ID, fait la proposition de désigner M. le Conseiller Gabriel Delabays à ce poste.

Considérant que le Conseil est en présence d'un candidat pour un poste, M. le Président invite l'Assemblée à désigner tacitement M. le Conseiller Gabriel Delabays par acclamation.

Le Conseil communal propose à la Municipalité de prendre en considération la désignation de M. le Conseiller Gabriel Delabays pour la commission Municipale d'Urbanisme en remplacement de M. Laurent Renaud, démissionnaire.

POINT 8 Désignation d'un membre au conseil intercommunal "sécurité publique dans l'Ouest lausannois" pour le groupe Forum

Suite à la démission de Mme Samia Mouehli, le poste pour le conseil intercommunal « sécurité publique dans l'Ouest lausannois pour le groupe FORUM étant vacant, un nouveau membre doit être désigné.

M. le Président passe la parole à M. le Conseiller Jacky Leimgruber, qui au nom du groupe FORUM, fait la proposition de désigner Mme la Conseillère Pamela Raboud à ce poste.

Considérant que le Conseil est en présence d'une candidate pour un poste, M. le Président invite l'Assemblée à désigner tacitement Mme la Conseillère Pamela Raboud par acclamation.

POINT 9 Comptes de la Commission intercommunale pour la concentration des eaux usées de la Mèbre et de la Sorge – Exercice 2021, Rapport de la Commission de gestion

M. le Président passe la parole à Mme la Conseillère Anuta Pichon rapportrice de la Commission de gestion, pour la lecture des conclusions de son rapport (ci-après : CoGes) :

« *L'examen des comptes et du bilan ne suscite aucun autre commentaire particulier. C'est à l'unanimité des membres présents que la Commission de Gestion vous recommande, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, d'accepter lesdits comptes tels que présentés.* »

La parole n'est pas sollicitée, la discussion est close.

Au vote, les comptes 2021 de la Commission intercommunale pour la concentration des eaux usées de la Mèbre et de la Sorge sont **approuvés à l'unanimité**.

En conséquence :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECUBLENS/VD

- vu le rapport des Municipalités des communes de Chavannes-près-Renens, Crissier, Ecublens, Renens et Saint-Sulpice ;
- ouï le rapport de la commission désignée pour étudier cet objet ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

d'approuver les comptes de l'exercice 2021 tels que présentés concernant l'objet : Concentration des eaux usées de la Mèbre et de la Sorge – Entretien des collecteurs de concentration.

POINT 10 Comptes de la Commission intercommunale pour l'exploitation de la station d'épuration de Lausanne-Vidy – Exercice 2021, Rapport de la Commission de gestion

M. le Président passe la parole à Mme Anuta Pichon, rapportrice, pour la lecture des conclusions du rapport de la CoGes sur la société Epura SA regroupant 16 communes vaudoises, y compris la commune de Lausanne, conclusions qui sont les suivantes :

« *L'examen des comptes et du bilan ne suscite aucun autre commentaire particulier. C'est à l'unanimité des membres présents que la Commission de Gestion vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, d'accepter les comptes tels que présentés.* »

La parole n'est pas sollicitée, la discussion est close.

Au vote, les comptes 2021 de la Commission intercommunale pour l'exploitation de la Station d'Épuration des eaux usées et de traitement des boues de l'agglomération lausannoise (STEP) sont **approuvés** à une **très large majorité,** avec **une abstention**.

En conséquence :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECUBLENS/VD

- vu les comptes présentés par la Commission intercommunale de la Station d'Épuration des eaux usées (STEP) de Lausanne-Vidy ;
- ouï le rapport de la commission désignée pour étudier cet objet ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

d'approuver les comptes 2021 tels que présentés par la Commission intercommunale mentionnée ci-dessus concernant l'objet : Comptes de la Station d'Épuration des eaux usées (STEP) de Lausanne-Vidy.

POINT 11 Comptes de l'Entente intercommunale pour l'exploitation du chalet « Les Alouettes » à Morgins/VS – Exercice 2021, Rapport de la Commission de gestion

M. le Président passe la parole à Mme Anuta Pichon, rapportrice, pour la lecture des conclusions du rapport de la CoGes qui sont les suivantes :

« *C'est à l'unanimité des membres présents que la Commission de Gestion vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, d'accepter lesdits comptes tels que présentés.* »

La parole n'est pas sollicitée, la discussion est close.

Au vote, les comptes 2021 de l'Entente intercommunale pour l'exploitation du chalet « Les Alouettes » à Morgins/VS, sont **approuvés à l'unanimité.**

En conséquence :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECUBLENS/VD

- vu le rapport des Municipalités des communes de Crissier, Ecublens et Saint-Sulpice ;
- ouï le rapport de la commission désignée pour étudier cet objet ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

d'approuver les comptes de l'exercice 2021 tels que présentés concernant l'objet : Entente intercommunale – Communes de Crissier, Ecublens et Saint-Sulpice – Exploitation du chalet « Les Alouettes » à Morgins/VS.

POINT 12 Comptes du Service de Défense contre l'Incendie et de Secours (SDIS) Chamberonne – Exercice 2021, Rapport de la Commission de gestion

M. le Président passe la parole à Mme Anuta Pichon, rapportrice, pour la lecture des conclusions du rapport de la CoGes qui sont les suivantes :

« *C'est à l'unanimité des membres présents que la Commission de gestion vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, d'accepter lesdits comptes tels que présentés.* »

M. le Conseiller Gérald Lagrive prend la parole pour informer l'Assemblée que comme lors de la dernière législature, il trouve dommage que le SDIS n'ait pas un membre de notre commune au sein de la Commission et que pour cette raison il refusera les comptes présentés.

La parole n'est plus sollicitée, la discussion est close.

Au vote, les comptes 2021 du Service de Défense contre l'Incendie et de Secours (SDIS) Chamberonne, sont **approuvés** à **une large majorité avec un refus et 2 abstentions**.

En conséquence :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECUBLENS/VD

- vu le rapport des Municipalités des communes de Chavannes-près-Renens, Ecublens et Saint-Sulpice ;
- ouï le rapport de la commission désignée pour étudier cet objet ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

d'approuver les comptes de l'exercice 2021 tels que présentés concernant l'objet : SDIS Chamberonne, communes de Chavannes-près-Renens, Ecublens et Saint-Sulpice pour l'exploitation du Service du feu.

M. le Président remercie Mme Anuta Pichon pour la rédaction des quatre rapports intercommunaux.

POINT 13 Rapports de la Municipalité et de la Commission de gestion sur la gestion et les comptes communaux – Exercice 2021, Rapport de la Commission de gestion

M. le Président propose de traiter le point 13 de la manière suivante :

1. Ouverture de la discussion sur :

   - le *rapport de gestion de la Municipalité 2021*, chapitre par chapitre ;
   - les *Comptes 2021*, par dicastère ;
   - le *rapport de la Commission de gestion 2021/2022 sur l'exercice 2021,* chapitre par chapitre et l'affichage des vœux à l'écran, suivie de la lecture des remerciements et des conclusions de ce rapport.

2. Discussion générale sur le *rapport de gestion de la Municipalité 2021*, les *Comptes communaux 2021*, le *rapport de la Commission de gestion* et les *réponses de la Municipalité aux questions* qui y sont déclinées. La parole sera ensuite donnée aux Présidents de groupes, aux membres du Conseil et enfin à la Municipalité.

3. Vote du Conseil communal sur :

   - le rapport de gestion de la Municipalité 2021 et
   - les Comptes communaux 2021.

M. le Président demande s'il y a une objection à cette manière de procéder.

Tel n'étant pas le cas, la discussion est ouverte sur le RAPPORT DE GESTION DE LA MUNICIPALITE POUR L'EXERCICE 2021.

Partie communale :

- PREAMBULE et MUNICIPALITE, pages 1 à 13

- CONSEIL COMMUNAL, pages 14 à 33

- ADMINISTRATION GENERALE – FINANCES – RESSOURCES HUMAINES – DOMAINES :
  - Greffe municipal, pages 34 à 42
  - Services des finances et de l'informatique, pages 43 à 48
  - Service de ressources humaines, pages 49 à 57

  Arrivée de M. le Conseiller Carlo Turtora, l'effectif passe à 56 conseillères et conseillers, la majorité est fixée à 29.

- AFFAIRES SOCIALES ET SCOLAIRES – ACCUEIL DE JOUR – AINES – LOGEMENT :
  - Service des affaires sociales, familiales et du logement, pages 58 à 71
  - Service des activités scolaires et parascolaires, pages 72 à 80

- BATIMENTS – EVACUATION DES EAUX - DURABILITE
  - Service des bâtiments, évacuations des eaux et durabilité 81 à 99

- CULTURE – JEUNESSE – SPORT - INTEGRATION - EGLISES :
  - Service de la culture, de la jeunesse, des sports, de l'intégration et des églises, pages 100 à 118

M. le Conseiller José Birbaum souhaite prendre la parole concernant la page 102 – Ecublens Plage et s'exprime en ces termes :

« Lorsque notre Conseil a opté pour une augmentation du budget des sports pour favoriser une animation non pas uniquement durant l'hiver avec la patinoire, mais également l'été, je ne crois pas qu'il pensait que la Commune mettrait en place une buvette qui, durant les meilleurs mois de l'année, ferait concurrence de manière peu loyale aux restaurants voisins avec terrasse. A l'examen des annexes du rapport de la Commission de gestion, on constate que, finalement, l'exploitant bénéficie gratuitement de toute l'infrastructure et de la gratuité des coûts d'exploitation, puisqu'il apparaît qu'il n'assume que les charges de personnel et bien sûr le prix d'achat des produits vendus. A faire baver d'envie tout exploitant de buvette !

Et comme je crois avoir entendu, cette exploitation perdure durant les évènements Destiny et Abbaye des Patriotes sur la place du Pontet. On le sait, les marges bénéficiaires se réalisent essentiellement sur la vente de boissons, qui sont nécessaires pour équilibrer les résultats d'une manifestation comme les deux évoquées précédemment. Si, *in fine*, Ecublens Plage devait mettre en danger leur pérennité, nous aurions réussi à payer 120'000 CHF par année pour mettre une fin aux animations traditionnelles de la commune. Pas vraiment le but recherché. »

« Je sais bien que l'installation et la location de la tente sera cette année pris en charge en grande partie par Ecublens Animation, mais ce n'est pas une raison pour reprendre d'une main ce que l'on a donné de l'autre. Je souhaite simplement par ces propos que la Municipalité examine encore plus attentivement que jusqu'à ce jour les effets collatéraux de ce type de décision, même si la buvette d'Ecublens-Page est *a priori* sympathique. »

Arrivée de M. le Conseiller Michele Mossi, l'effectif passe à 57 conseillères et conseillers, la majorité est fixée à 30.

- SERVICE PUBLIQUE – HABITANTS – PROMOTION ECONOMIQUE
  - Service des habitants pages 119 à 130

- URBANISME – MOBILITE – CONSTRUCTIONS – CADASTRE :
  - Service de l'urbanisme, pages 131 à 142

M. le Conseiller Nicolas Morel prend la parole car il a des questions par rapport à la page 131 du rapport de la Municipalité. Il est fait mention de la citation suivante dans les tâches du service de l'urbanisme « La vérification des valeurs énergétiques de l'enveloppe des bâtiments » Cette citation amène plusieurs questions pour M. le Conseiller Nicolas Morel :

1) S'agit-il d'une vérification effective au moyen d'une mesure du bâtiment terminé, par exemple mesure-t-on le coefficient de perte thermique des murs ou est-ce au-delà des possibilités du service de faire ce type de vérification ?

2) Si oui, comment cette mesure est-elle effectuée ?

3) Si non, quelles sont les normes qui font l'objet d'une vérification par le service de l'urbanisme ? Comme il existe par exemple des normes concernant le stationnement ou certaines normes vis-à-vis de la dimension du bâtiment

M. le Municipal Jean-Louis Radice informe M. le Conseiller Nicolas Morel qu'il a bien pris note des différentes questions techniques et qu'il lui reviendra sous peu avec les réponses.

- TRAVAUX PUBLIQUES – INFRASTRUCTURES – ESPACES PUBLICS – ENVIRONNEMENT – SYSTEMES D'INFORMATION
  - Service des travaux publics et de l'environnement, pages 143 – 153
  - Informatique et télécommunications, pages 154 à 157

M. le Conseiller Anton Gaillard pose trois questions concernant l'éclairage public. A la page 145 du rapport de la Municipalité, il peut être lu : « Que depuis 2017, tous les luminaires sont programmés avec un abaissement entre 40 et 80 % à certaines heures ».

Les questions sont les suivantes :

1) Quelles technologies sont utilisées pour cet abaissement et est-ce que ces valeurs soient éditables aisément ?

2) A quels types de luminaires ou technologies s'apparentent les luminaires labellisés LED dynamiques que l'on peut voir dans le graphique représenté ?

3) Dans le cadre des économies d'énergie et de diminution de la pollution lumineuse, quelle est la stratégie de la Municipalité pour la télégestion que l'on appelle aussi SmartCity pour l'entier du parc d'éclairage futur ?

M. le Municipal Germain Schaffner prend la parole pour indiquer que notre commune n'est pas encore équipée de télégestion qui sont des commandes préprogrammées. La commune va à terme équiper l'ensemble du réseau communal avec des LED et va être équipée de télégestion, c'est-à-dire commandable à tout moment pour adapter l'éclairage. En 2023, tous les luminaires qui ne sont pas encore équipés de la technologie LED seront remplacés en un seul lot et seront équipés de télégestion.

- CONCLUSIONS, page 158

- ORGANISMES INTERCOMMUNAUX ET RELATIONS EXTERIEURES, page 159 à 186

Mme la Municipale Sylvie Pittet Blanchette prend la parole pour répondre à l'intervention de M. le Conseiller José Birbaum, elle rappelle tout d'abord qu'Ecublens-Plage en 2021 était un coup d'essai car il fallait tester le concept, ce n'est pas la commune qui a pris les risques mais le partenaire qui exploite la buvette. La commune n'avait rien à gagner ou à perdre de cette relation d'affaire.
Pour l'année 2022, il y a un arrangement qui a été trouvé mais qui n'apparaît pas dans le budget sous un terme « loyer » mais il y a bien un arrangement, il est donc faux de dire que la société ne paie pas la place. Concernant Destiny et l'Abbaye des Patriotes, il y a eu des discussions et un arrangement qui a été trouvé. Pour Destiny, Ecublens-Plage sera considéré comme un food-truck, les habitués d'Ecublens-Plage pourront donc se rendre à Destiny et comme on dit : le monde appelant le monde, ces deux associations vont donc pouvoir bénéficier des structures d'Ecublens-Plage dont, entre autre, les structures sportives.

M. le Président clôt la discussion sur le rapport de gestion de la Municipalité, puis ouvre la discussion sur les COMPTES 2021 :

RECAPITULATION PAR DIRECTION page 19

COMPTES DE FONCTIONNEMENT : Administration générale, pages 20 à 45

M. le Conseiller Jean-Paul Dudt a une remarque et deux questions concernant la page 21, paragraphe 101 « Municipalité » et s'exprime en ces termes :

« Maintenant que les chiffres sont connus au 1001.3001 et au 101.3003, on voit qu'avec l'amendement du PSIG de juin 2021, les Municipaux auraient touchés environ 10 % de plus par mois en moyenne sur les 6 derniers mois de 2021 par rapport à ce qui est noté dans les comptes. L'amendement a été rejeté en retirant le préavis, c'est donc dommage. »

« La première question concerne la comparaison entre les lignes 101.3064 et 101.3182
A la ligne 101.3064, on constate qu'il y a des frais pour « Abonnement et frais téléphoniques », au 101.3182 on a de nouveau les frais téléphoniques. Du coup, pourquoi des frais de téléphone en plus des CHF 5'800.- »

« La deuxième question concerne la ligne 101.3199. Dans le commentaire à la page 20, il est écrit : En raison de la pandémie, pas de participation à des repas de soutien ni à la journée de l'UCV ».
Monsieur le Conseiller Jean-Paul Dudt aimerait donc savoir de quels repas de soutien il s'agit d'habitude, en dehors de la pandémie.

M. le Syndic Christian Maeder s'exprime tout d'abord en ce qui concerne les traitements municipaux. Le commentaire dans la brochure donne la réponse à la remarque de M. le Conseiller Dudt, à savoir qu'il est dit très clairement « En fonction des heures de vacation moins importantes en 2021 en raison de la pandémie ». En 2021 un certain nombre de séances ont été tout simplement annulées plutôt que reportées car le COVID était toujours parmi nous. En 2022 cependant les activités sont réparties sur les chapeaux de roue.

En ce qui concerne les frais de téléphone, il s'agit d'une base fixe forfaitaire pour les natels individuels qui concernent les besoins liés à la Municipalité. Concernant la ligne 101.3182, il s'agit principalement des lignes téléphoniques, en autre celle de « Mon Repos ».

Pour les repas de soutien, il y en a beaucoup, comme ceux du FC Ecublens, du VBC Ecublens et autres. En participant, le ou les Municipaux paient leur place et la somme va directement à l'association concernée.

M. le Conseiller Jean-Paul Dudt pose une question concernant la page 33 au compte 154.3012 Ludothèque - Traitement du personnel occasionnel – où il est écrit dans les explications « En raison du remplacement lié à l'absence de la responsable » il y a la ligne « traitement du personnel occasionnel » ce que tout le monde peut comprendre. Par contre,

en général, lorsqu'il y a des remplacements en cas d'absence de personnel à plein temps, on fait jouer les APG. Comment cela se fait-il que ce ne soit pas le cas ici ?

M. le Syndic Christian Maeder informe que la Commune n'est pas remboursée avant trois mois, les APG ne rentrent en vigueur qu'après ce délai. De plus, M. le Syndic confirme qu'il ne s'agit que d'une personne à mi-temps.

M. le Conseiller Jean-Paul Dudt a une dernière question sur ce chapitre concernant les pages 40-41 sur la ligne 170.3185 où il est fait mention d'un montant négatif qui est d'ailleurs le seul de tout le cahier.
Dans les explications, il est noté « Aucune dépense d'honoraires en 2021, les prestations qui devaient être réalisées par un mandataire en 2021 ''transitoires de 2020'' ont été réalisées en interne ». Lors de la séance de préparation du groupe PSIG, M. le Municipal Germain Schaffner a pu donner quelques explications. Malgré tout, M. le Conseiller Jean-Paul Dudt a constaté que ce chiffre de CHF 4'846.50, qui est maintenant en négatif, existait tel quel dans les comptes 2020 mais également dans les comptes 2019.
Dans ces derniers, il y a effectivement une remarque indiquant que c'est un mandat pour des luminaires d'un terrain de sport. En 2020, il y a exactement le même montant. La question est donc de savoir si en 2020 une facture de CHF 4'846.50 a été payée. Si oui vu qu'il n'y a pas eu de travaux en 2020 cela semble douteux. Si elle n'a pas été payée, pourquoi figure-t-elle dans les comptes 2020 ?

M. le Municipal Germain Schaffner concède que ce montant négatif peut interroger mais il faut savoir que la dépense a été faite en 2019, mais qu'en 2020, il y a eu un transitoire inscrit par erreur du même montant. Afin de pouvoir régulariser ce transitoire, il fallait donc inscrire la même somme mais en négatif en 2021.

M. le Conseiller Eric Darbellay intervient sur le même chapitre à la page 33 – Ludothèque, sur les communications municipales qui viendront à la fin, il est dit qu'il y aura une communalisation de la Ludothèque, du coup à quoi correspond le poste 104 – Ludothèque, actuellement dans les comptes ?

Mme la Municipale Pascale Manzini informe qu'au départ, à la création de la Ludothèque, il y avait une convention avec la commune et que cette convention stipulait les éléments payés par la commune, entre autre un 50% de poste de travail ainsi que d'autres petits éléments comme des renouvellements de jeux. Cette convention sera radiée à la fin de l'année 2022.

FINANCES	page 46 à 57
DOMAINES ET BATIMENTS	page 58 à 73
TRAVAUX	pages 74 à 89

M. le Conseiller Jean-Paul Dudt s'exprime sur la page 89 concernant le compte 450.4812. Il souhaite savoir pourquoi le prélèvement sur fonds ordures ménagères et déchets est nul car en page 161 on voit un débit de ce compte de CHF 95'615.-

M. le Syndic Christian Maeder confirme qu'il s'agit d'un point technique et propose de donner la parole au Boursier M. Claude Salzmann qui donnera plus de détails.

M. le Boursier Claude Salzmann conçoit que cela peut paraître étonnant d'avoir un mouvement alors qu'il n'y a pas de contrepartie au niveau du compte de fonctionnement.
L'explication est la suivante. « En prenant la page 158 compte 9180.06 "Ordures ménagères et déchets" au 1er janvier 2021, nous avions CHF 95'614.97 qui étaient une avance sur financements spéciaux. Lorsqu'une section doit être équilibrée par le financement avec des taxes mais ne peut l'être parce que les taxes sont insuffisantes, ce qui était le cas en 2020, on a l'autorisation de faire ce que l'on appelle une avance sur financements spéciaux c'est-à-dire que l'on va inscrire un poste à l'actif du bilan qui est un prélèvement pour financer l'exercice 2020 des taxes futures. Lorsque sur l'exercice 2021, les taxes ont été largement

suffisantes pour couvrir non seulement les coûts de fonctionnement mais également ces CHF 95'614.97. Ce montant a été transféré de l'actif au passif sans passer par le compte de fonctionnement. Le solde restant a été attribué au fonds, raison pour laquelle le fonds est positif à la fin de l'année 2021. »

INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES	pages 89 à 109
POLICE	pages 110 à 113
AFFAIRES SOCIALES	pages 114 à 129
COMPTES DE FONCTIONNEMENT PAR NATURE	pages 130 à 133
COMPTES D'INVESTISSEMENTS	Tableau résumé des investissements, page 135 Comptes d'investissements par Direction, pages 136 à 143 Comptes d'investissements par nature, pages 144 à 149
BILANS COMPARES	pages 151 à 162
INVENTAIRES	- des titres : page 163 - des immeubles : pages 164 à 168
SITUATION DES EMPRUNTS	page 169
CAUTIONNEMENTS AU 31 DECEMBRE	page 171
ENGAGEMENTS HORS BILAN	pages 172 et 173

M. le Président se réfère ensuite au :

PREAMBULE	pages jaunes, 1 à 15
1. Introduction	*1.1 Généralités, page 1* *1.2 Résultats, page 2* *1.3 Aperçu financier, page 3* *1.4 Fonds de péréquation et facture sociale, pages 4 à 6*
2. Comptes de fonctionnement	*2.1 Charges par nature, pages 7 à 9* *2.2 Revenus par nature, pages 10 à 12*
3. Investissements, page 13	
4. Bilan, page 14	
5. Ratios et indicateurs, page 15	

La parole n'étant plus sollicitée sur les éléments des Comptes communaux 2021, M. le Président passe au rapport de la Commission de gestion et ouvre la discussion sur tous les chapitres du rapport de la Commission de gestion 2021/2022 ainsi que sur les questions sur le rapport de gestion de la Municipalité (p.35 à 38) et les comptes (p.31)

1. Séance constitutive
2. Agenda 2021-2022
3. Contrôle des préavis clôturés en 2021
4. Contrôle des canalisations sur le plan général d'évacuation des eaux usées (PGEE)
5. Ressources humaines – Concept de santé et de sécurité au travail
6. Visite collègue Croset-Parc
7. Visite du Bâtiment Pluton
8. Visite de l'Auberge d'Ecublens et de la Grande salle du Motty
9. Subventions d'entreprises
10. Vacations de la Municipalité
11. Comptes communaux
12. Rencontre avec la Municipalité

13. Rencontre avec la fiduciaire
14. Suivi des vœux – Exercice 2020, Vœux – Exercice 2021 – Remerciements, Conclusions générales et annexes.

M. le Président précise que les annexes au présent rapport sont confidentielles et sont destinées uniquement à l'organe délibérant. Elles ne doivent pas être diffusées à des tiers.

M. le Conseiller Cédric Sandoz s'exprime pour indiquer qu'au sein de la Commission de gestion, il avait été estimé que ces documents, les annexes, n'étaient pas confidentielles. Ils ont donc demandé l'avis de Mme la Préfète et la réponse de cette dernière sera transmise à M. le Président qui pourra ensuite en informer le Conseil.

M. le Président indique à l'Assemblée que les 13 vœux de la CoGes sont affichés à l'écran. Il donne des mots clés pour chacun d'entre eux et demande aux membres de l'Assemblée de se manifester s'ils le souhaitent. Les 13 vœux sont relevés ci-après :

Vœu n° 1 : SST (Sécurité Sécurité au Travail) :
a) que les responsabilités de la Municipalité et des chef·fe·s de service soient mieux définies et formalisées, sachant que, d'un point de vue légal, ils sont responsables en cas d'accidents ;
b) qu'une sensibilisation à cette responsabilité soit faite et que les cahiers des charges des chef·fe·s de service mentionnent clairement ces responsabilités ;
c) que la commune désigne un·e coordinateur·trice SST au sein du personnel communal afin d'assurer une plus grande proximité et participation ainsi qu'une meilleure communication et organisation de tous les aspects SST ;
d) que toutes les femmes en âge de procréer, soient informées de leurs droits en cas de grossesse et d'allaitement et que les analyses de risques selon l'Ordonnance sur la protection de la maternité (OPrOMa) soient faites pour tous les secteurs de travail de manière systématique et anticipée ;
e) qu'un plan de formation centralisé au niveau des RH pour la formation continue et la formation spécifique SST soit établi ;
f) qu'une procédure documentée et engageant le tiers concerné soit communiquée aux entreprises tierces.

Vœu n° 2 : Bâtiment Pluton :
a) qu'au vu de la largeur des escaliers menant aux étages, une deuxième main courante soit installée ;
b) que tout produit inflammable soit stocké dans une armoire anti-feu et que des bacs de rétention suffisamment grands soient utilisés pour les produits du sous-sol ;
c) que les vestiaires filles soient équipés de sèche-cheveux supplémentaires.

Vœu n° 3 :
que le Bureau du Conseil privilégie la tenue des séances du Conseil dans la Grande salle plutôt que dans la salle des combles.

Vœu n° 4 : Subvention aux entreprises :
que la validité des bons en circulation soit prolongée jusqu'au 31 décembre 2022 et qu'un rappel soit fait aux utilisateurs concernés ; dans le cas où des bons ne pourraient pas être utilisés, qu'ils soient remboursés aux utilisateurs.

Vœu n° 5 : Vacations municipales :
qu'un fichier Excel commun modifiable et consultable par l'ensemble des Municipaux soit créé. Ceci pourrait vraisemblablement faciliter leur coordination et le travail des RH ;

Vœu n° 6 :
que la Municipalité réfléchisse à un concept différent de celui de s'adresser qu'à un seul prestataire pour l'activité d'Ecublens Plage. Nous souhaitons que l'activité se rapproche de ce qui se fait à la Galicienne de Prilly Malley, à la Coquette à Morges ou plus récemment, à

la Dérupe à Bussigny. Ces trois sites fonctionnent en collectif et proposent tous des produits régionaux de qualité. Leur concept exclut la recherche du bénéfice.

Vœu n° 7 :
que, par souci d'équité avec les autres sociétés locales, l'Association Billard Ouest lausannois (BOL) puisse bénéficier de la gratuité du local qu'elle occupe dans les sous-sols du bâtiment Pluton ;

Vœu n° 8 :
que, dans le cadre du suivi de la démarche participative Epenex, l'installation d'une Station Box soit effectuée sur le site concerné ;

Vœu n° 9 :
que les cours Apprendre à l'école (association Français en Jeu) destinés aux parents souhaitant améliorer leur niveau de français / comprendre le fonctionnement de l'école qui ont lieu le jeudi en matinée soient également donnés en soirée afin de permettre aux parents travaillant en journée d'y participer ;

Vœu n° 10 :
que la Municipalité se penche sur diverses pistes pour optimiser l'occupation de la salle de l'Oiseau de l'Ouest ;

Vœu n° 11 :
qu'un effort soit fait pour relancer les communautés italienne, portugaise et espagnole afin de pouvoir aussi proposer l'animation « les 1001 histoires », dans ces langues ;

Vœu n° 12 :
que le Rapport de l'auditeur et les Conclusions du rapport de la Fiduciaire Fidinter soient insérés dans l'intranet destiné aux membres du Conseil communal.

Vœu n° 13 :
que la Municipalité, en sa qualité de partenaire officiel, se rapproche du Musée Bolo afin de les soutenir dans leur recherche de nouveaux locaux pour une éventuelle implantation dans notre commune.

Puis, Monsieur le Président passe la parole à Mme la Conseillère Anuta Pichon, rapportrice de la Commission de gestion, qui donne lecture des remerciements et des conclusions générales de son rapport.

Mme la Conseillère Anuta Pichon prend la parole pour indiquer deux coquilles qui se sont glissées dans le rapport. Tout d'abord en page 6 « Contrôle des préavis clôturés en 2021 », il faut lire le préavis **2014/12** puis en page 45 « Conclusions générales » le concept de santé et sécurité au travail, il faut lire **SST** et non STT.

Elle poursuit en donnant lecture des remerciements et des conclusions générales :

Remerciements
La Commission de Gestion tient à remercier les Chef·fe·s de service, ainsi que les collaborateurs / collaboratrices de la commune pour les réponses reçues et leur disponibilité au cours de ses visites et divers échanges, tout comme pour leur engagement et la qualité de leur travail.

Elle adresse des remerciements particuliers à :

− M. Salzmann, Boursier communal, pour la précision des réponses fournies aux questions qui lui ont été posées et pour la clarté de ses explications ainsi qu'à son adjointe, Mme Elisabeth Laydu.

− M. Besson, Secrétaire municipal, pour sa collaboration très appréciée tout au long de nos nombreux échanges.

− A la Municipalité pour sa disponibilité et pour les réponses apportées à nos nombreuses questions.

Conclusions générales
La Commission de gestion s'est réunie 20 fois, dont deux séances ont été consacrées à des visites.

Au cours de son mandat, la CoGes a souhaité traiter les sujets suivants :

− Le cycle de l'eau
− Le concept de Santé et Sécurité au Travail (SST)

Le processus du cycle de l'eau est parfaitement maîtrisé par la commune. En comparaison cantonale et communale, la ville d'Ecublens entretient très bien son réseau d'eau. Les conduites sont en bon état et ceci malgré quelques kilomètres de matériaux inconnus, de même que la non-connaissance du nombre précis de chambres mixtes implantées sur notre commune et donc de leur emplacement, attendu qu'en cas de problèmes avec un séparatif, il y a risques de déversement (eaux claires / eaux usées).

Quant au concept de santé et sécurité au travail (SST), la commune se fait épauler par un organe extérieur, ACTA. Celui-ci réalise la mise en œuvre du SST en assurant également les contrôles auprès des services et des employés.

Il nous est cependant apparu que la gestion de certains aspects ne répondait pas entièrement aux exigences légales en vigueur. La Commission aimerait également qu'un coordinateur SST soit désigné. Ces diverses considérations sont à l'origine du vœu émis à ce chapitre déclinant plusieurs souhaits.

La CoGes a également contrôlé la gestion des subventions octroyées aux entreprises et aux privés en lien avec la pandémie du Covid 19.

Il en résulte que seules 12 entreprises situées sur le territoire communal d'Ecublens ont fait une demande de subvention dont 11 ont été retenues par le comité ad hoc mis en place. Quant aux privés, le taux est de 46% de bons vendus à la population d'Ecublens et 54% à d'autres communes vaudoises ou d'autres cantons, voire à des communes avoisinantes françaises.

La CoGes regrette qu'il n'y ait pas eu une promotion plus active auprès des PME.

Quant aux comptes, l'exercice 2021 a à nouveau enregistré des rentrées exceptionnelles au niveau des personnes morales (PM) qui ont permis à la commune d'avoir un résultat positif de CHF 6'918'399.00, ce qui représente 7.20% des revenus générés par la ville d'Ecublens (2020 : CHF 4'075'950 → 4.79%).

La CoGes relève la situation financière saine de la commune pour 2021. Le financement des investissements prévus pour les prochaines années doit faire l'objet d'une analyse détaillée pour ne pas péjorer les générations futures.

Pour rappel, le fonds de réserve (RIE III, investissements futurs, réserve générale, etc.) s'élève au 31.12.2021 à 31,34 mio.

Arrivée au terme de son mandat, la Commission de gestion 2021/2022 pour l'exercice 2021 vous propose, à l'unanimité des membres présents, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux :

− d'approuver la gestion de l'administration communale pour l'exercice 2021 ainsi que les comptes communaux pour l'exercice 2021 ;

− de donner décharge de sa gestion à la Municipalité et, par son entremise, aux différents services concernés pour tout ce qui concerne l'exercice 2021.

Compte tenu de ce qui précède, la Commission de gestion 2021/2022 pour l'exercice 2021 vous remercie pour la confiance accordée quant à l'accomplissement de sa mission et vous prie de bien vouloir la libérer de son mandat.

M. le Président, après avoir remercié Mme Anuta Pichon pour son rapport fort bien documenté et comme précisé, en introduction du traitement des comptes communaux, passe la parole tout d'abord aux Présidents des groupes politiques puis ouvre la discussion générale à l'ensemble du Conseil sur :

- le rapport de gestion de la Municipalité,
- les Comptes 2021
- le rapport de la Commission de gestion et les réponses de la Municipalité aux questions qui y sont déclinées.

M. le Conseiller Jacky Leimgruber, pour le groupe FORUM, relève que malgré les entrées fiscales extraordinaires, le budget 2021 a été respecté. Il remercie le Boursier M. Salzmann ainsi que les différents services communaux tout comme la Municipalité pour son travail. Il remercie également la Commission de gestion ainsi que des finances pour leur travail. En conclusion, le groupe Forum entrera en matière pour les comptes 2021 et votera favorablement.

M. le Conseiller Aitor Ibarrola, pour le groupe PSIG, mentionne, qu'après étude des documents, le groupe PSIG relève le bon travail de notre Municipalité et recommande d'accepter le rapport de la Municipalité ainsi que les comptes 2021. Il profite pour remercier la Municipalité par l'intermédiaire de son Syndic ainsi que M. le Boursier communal, le Secrétaire municipal, les différents chefs de service et leurs collaborateurs et collaboratrices ainsi que les membres de la Commission de gestion pour le travail effectué.

M. le Conseiller José Birbaum, pour le groupe PLR+ID intervient de manière générale sur le rapport de gestion et les comptes et s'exprime en ces termes:

« Terminer une année comptable avec une marge d'autofinancement de 11,7 mio, un bénéfice de 7 mio alors qu'une perte de 3,8 mio pour 2021 était anticipée ne peut que nous réjouir. L'évolution des recettes fiscales y est pour beaucoup, mais une gestion attentive du ménage courant par la Municipalité a probablement aussi contribué à ce beau résultat. Qu'elle en soit remerciée.

Les commentaires de notre Boursier, en introduction dans les pages jaunes, sont parfaitement transparents et donnent toutes les informations nécessaires sur l'année 2021, en comparaison avec 2020.

Pour une compréhension plus dynamique de la situation, il manque cependant à mon avis une vision analytique et évolutive sur plusieurs années. Dès lors que l'analyse des comptes est de la compétence de la Commission de gestion, j'aurais attendu d'elle un rapport plus approfondi dans cet esprit.

Je ne vais pas me substituer à elle ce soir, mais simplement rappeler 4 chiffres qui me semblent très parlants :

Evolution des revenus d'impôts (compte 210)

2018 : 36 mio

2019 : 39 mio

2020 : 50 mio , 11 mio de gains extraordinaires d'impôts

2021 : 62 mio, + 25 mio bénéfices sur les personnes morales

Certes, des recettes extraordinaires et non récurrentes ont été perçues ces deux dernières années. La péréquation et la facture sociale en ont consommé une bonne partie. Mais j'aimerais faire deux rappels :

En 2017, alors que les résultats comptables de la commune étaient équilibrés depuis plusieurs années, le PLR+ID avait préconisé de ne rien précipiter et d'attendre avant de décider de l'augmentation de 2 points d'impôts pour 2018 et +24 % de l'impôt foncier qui nous était soumis par la Municipalité.

En octobre 2019, le même PLR+ID avait demandé que les effets de la bascule fiscale provenant de la prise en charge totale par le Canton de la facture des soins à domicile, qui correspondait à une réduction de charges de 3 points d'impôts pour Ecublens, soient entièrement reportés sur le contribuable, et non uniquement 1 ½ point comme souhaité par la Municipalité.

Aucune de ces propositions n'a été entendue. Bien sûr, pas plus notre groupe que d'autres ne pouvaient anticiper une telle croissance des recettes fiscales. Mais force est de constater aujourd'hui que sérénité et patience eussent été très opportunes et que nos finances communales auraient très bien pu se passer de ces ponctions fiscales. En tirant les leçons de ces expériences passées, nous devons aujourd'hui nous poser la question de savoir si, à l'instar de nos Autorités cantonales qui ont prévu une baisse de 5 points d'impôt, nous ne devrions pas, nous aussi, envisager une baisse de l'impôt communal, notamment de l'impôt foncier que l'on a sans doute exagérément augmenté en 2017.

Faute de vision plus claire et plus complète sur le futur, je ne me prononcerai pas ce soir sur ce sujet et ce n'est pas à l'heure de l'examen des comptes que cela se décide. Par contre, ce sont bien les comptes qui expriment la réalité financière de la commune et qui doivent donner les signaux pour prendre les décisions nécessaires.

Ces considérations générales faites, j'ai le plaisir de vous informer que le PLR+ID approuvera les comptes et la gestion pour 2021».

M. le Conseiller Diego Rindisbacher, pour le groupe Les Vert·e·s rejoint les précédents intervenants dans les remerciements des différentes personnes mentionnées et informe que son groupe acceptera la gestion des comptes 2021.

M. Jean-Claude Merminod, pour le groupe UDC mentionne que tout a été dit et au nom du groupe UDC, relève le bon travail effectué aussi bien par le Boursier communal que par la Municipalité ainsi que l'excellent travail de la Commission de gestion.

M. le Président passe la parole à l'ensemble des membres présents.

M. le Conseiller Jean-Paul Dudt, souhaite partager une remarque synthétique sur différentes lignes des comptes de fonctionnement. Il s'exprime en ces termes :

« Lors d'une discussion avec des collègues PSIG, nous nous sommes rendus compte qu'il y avait passablement de lignes où les charges effectives dépassent ce qui avait été mis au budget. Pour en avoir le cœur net, j'ai fait hier une petite statistique dont j'aimerais vous faire part, si vous le permettez. »

« Les Comptes de fonctionnement 2021 comprennent 1'080 lignes de "Charges" et 325 lignes de "Revenus". Ces comptes se basent sur le budget 2021 voté fin 2020 par ce Conseil, ainsi que sur les crédits complémentaires votés en mai 2021 tels qu'ils figurent aux pages 17 et 18. Pour rappel, lorsque nous votons le budget, nous allouons, pour chaque ligne de

« Charges », une « permission de dépenser », c'est-à-dire un montant maximum que la Municipalité ne devrait pas dépasser. Or, en passant les 1'080 lignes de "Charges" en revue, on constate qu'il y a 245 lignes où les dépenses réelles excèdent le budget alloué, y compris les crédits complémentaires. En d'autres termes, sur presque un quart des lignes, les charges effectives dépassent les montants maximaux alloués. »

« Je ne sais pas ce que vous en pensez, mais cette constatation m'a soufflée. Même si certains dépassements sont modestes ou dépendants entre eux (p. ex. si la ligne des salaires dépasse le budget, les charges salariales le dépasseront probablement aussi). Et plus surprenant peut-être encore : moins du tiers de ces 245 lignes excédentaires ont une explication avec une " * ". Pour les 2/3 restants, la Municipalité passe dessus comme chat sur braise. »

« Mon propos n'est pas de critiquer les dépassements budgétaires. Je suis convaincu qu'ils ont tous été nécessaires et justifiés. Mon désir serait qu'ils ne soient pas noyés dans la masse de chiffres que sont les comptes, mais qu'ils soient mis en évidence pour des questions de transparence. »

« Pour ce faire, j'aurais 3 suggestions :
- La Municipalité ajoute un préavis de Crédits complémentaires en automne qui traiterait les principaux besoins supplémentaires identifiés à cette date.
- La Municipalité demande aux services d'expliquer tout dépassement de charges avec les fameuses " * ".
- Le cahier des Comptes récapitule séparément la liste des lignes où les dépenses allouées ont été dépassées même après les seconds crédits complémentaires. »

« Je vais transmettre le détail de toutes ces statistiques à mes collègues de la CoFin dans l'espoir qu'elle en discute lors d'une de ses prochaines séances, et fasse éventuellement un vœu dans ce sens. »

La parole n'est plus sollicitée sur aucun de ces trois rapports.

M. le Président, rappelle en préambule l'article 116, alinéa 1 du Règlement du Conseil :

« *Le Conseil délibère et vote séparément sur la gestion et sur les comptes.* »

De ce fait, il procède à la lecture des conclusions dans leur partie finale du *Rapport de la Commission de gestion*, passe ensuite au vote du Conseil sur *le Rapport de gestion de la Municipalité 2021*, puis au vote sur les *Comptes communaux 2021*.

Lecture des conclusions du *Rapport de la Commission de gestion*, déclinées en page 46 :

« Arrivée au terme de son mandat, la Commission de gestion 2021/2022 pour l'exercice 2021 vous propose, à l'unanimité des membres présents, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux :

− d'approuver la gestion de l'administration communale pour l'exercice 2021 ainsi que les comptes communaux pour l'exercice 2021 ;

− de donner décharge de sa gestion à la Municipalité et, par son entremise, aux différents services concernés pour tout ce qui concerne l'exercice 2021.

Compte tenu de ce qui précède, la Commission de gestion 2021/2022 pour l'exercice 2021 vous remercie pour la confiance accordée quant à l'accomplissement de sa mission et vous prie de bien vouloir la libérer de son mandat. »

Avant de passer au vote, **M. le Président** relit les conclusions du *Rapport de gestion de la Municipalité* telles que figurant en page 158 :

« Monsieur le Président du Conseil communal, Mesdames les Conseillères communales, Messieurs les Conseillers communaux,

En conclusion du présent rapport, nous vous prions de donner décharge à la Municipalité de sa gestion pendant l'année 2021 et d'adopter les comptes de cet exercice tels qu'ils sont présentés, arrêtés au 31 décembre 2021. »

M. le Président rappelle que le Conseil va ici se prononcer uniquement sur la gestion, puisque les Comptes 2021 seront soumis au vote séparément.

C'est **à l'unanimité** que le **rapport de gestion de la Municipalité est adopté**.

M. le Président donne ensuite lecture des conclusions figurant en page 16 des *Comptes 2021*:

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECUBLENS/VD

- ouï le rapport de la Commission de gestion ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE D'ADOPTER

les comptes de la Commune d'Ecublens arrêtés au 31 décembre 2021.

M. le Président prie les membres du Conseil acceptant les Comptes 2021 tels que présentés ce jour et donnant décharge à notre Municipalité tant pour sa gestion durant l'année 2021 que pour les Comptes 2021 de le manifester en levant la main.

C'est **à une large majorité avec une abstention** que les **Comptes 2021 sont adoptés**.

M. le Président tient à remercier les membres de la Municipalité ainsi que les collaboratrices et collaborateurs de notre Commune pour le travail effectué durant l'exercice 2021. Il remercie également M. Claude Salzmann, Boursier communal et M. Pascal Besson, Secrétaire Municipal pour la qualité des documents transmis. Puis il adresse ses sentiments reconnaissants aux membres des Commissions de surveillance pour le travail important qu'ils ont accompli durant leur mandat respectif.

M. le Syndic Christian Maeder prend la parole pour apporter les remerciements de la Municipalité *in corpore* par rapport au vote effectué ce soir et remercie le Conseil pour sa confiance à la quasi-unanimité moins une abstention. La Municipalité est très honorée et touchée par la confiance témoignée. En réponse aux interventions de MM. les Conseillers Jean-Paul Dudt et José Birbaum, M. le Syndic indique, tout d'abord, qu'en ce qui concerne le taux d'imposition, Ecublens n'a pas à avoir honte de son 62.5 points et de son CHF 1.20 par mille francs pour l'impôt sur les immeubles. La commune est dans la norme basse, parmi les villes qui taxent le moins leurs contribuables. Il n'est donc pas, selon lui, judicieux de parler de la sorte car en même temps, il y a eu des charges très fortes ces dernières années comme par exemple pour l'accueil de jour des enfants ou d'autres choses qui ont été développées sans pour autant que la commune n'ait eu besoin d'augmenter l'impôt. Il ne faudrait donc pas baisser les impôts car quand il aurait fallu les augmenter, la Municipalité ne l'a pas fait. Le taux d'imposition est très stable et la Municipalité a le souhait qu'il le soit encore de nombreuses années.

En ce qui concerne la comparaison entre le budget et les comptes et les différentes lignes comptables qui peuvent dépasser le budget, M. le Syndic félicite M. le Conseiller Dudt pour le temps consacré à faire cette analyse pertinente mais ce n'est selon lui par la meilleure

manière de faire. Il faudrait se rapporter aux pages 130 et 131 qui font état des comptes et charges par nature et qui vont indiquer si oui ou non la Municipalité a procédé à des dépassements. On peut constater que dans tous les cas, il n'y a pas eu de dépassement de budget sauf un cas principalement dû à des remboursements à des collectivités publiques et qui ne peuvent être maîtrisées par la Municipalité, à savoir des remboursements pour les participations cantonales ainsi que pour les associations de communes. Monsieur le Syndic rappelle que le budget est une addition juste de chiffres faux.

Concernant les points 14 à 19, Elections des membres du Bureau du Conseil, M. le Président invite les présidents de groupes d'annoncer les membres du Conseil concernés pour chaque poste.

POINT 14 Election du ou de la Président(e) – 1er juillet 2022 au 30 juin 2023

M. le Président attend les propositions de l'Assemblée.

M. le Conseiller Cédric Weissert, au nom du Groupe UDC, propose la candidature de **M. Jean-Claude Merminod,** actuel 1er Vice-président.

M. le Président, constatant qu'il n'y a qu'un seul candidat pour le siège à repourvoir déclare **M. Jean-Claude Merminod** élu tacitement Président du Conseil communal pour une durée d'une année. Les applaudissements de l'Assemblée saluent son élection.

M. le Président s'adresse au futur Président du Conseil en ces termes :

« A titre de Président, je te félicite chaleureusement pour ton élection. Je suis certain que le Conseil trouvera en la personne de M. Jean-Claude Merminod, un Président solide et expérimenté qui saura parfaitement conduire les travaux de ce Conseil. »

M. Jean-Claude Merminod accepte son élection.

POINT 15 Election du 1er ou de la 1ère Vice-Président(e) - 1er juillet 2022 au 30 juin 2023

M. le Président attend les propositions de l'Assemblée.

M. le Conseiller Diego Rindisbacher, au nom du groupe Les Vert·e·s, propose la candidature de **M. Charles Koller**.

M. le Président, constatant qu'il n'y a qu'un seul candidat pour le siège à repourvoir, déclare **M. Charles Koller** élu tacitement 1er Vice-président pour une durée d'une année. Les applaudissements de l'Assemblée saluent son élection.

M. le Président s'adresse au futur 1er Vice-Président du Conseil en ces termes :

« Je le félicite pour cette élection qui devrait le conduire vers la Présidence l'année suivante. Je te remercie pour ta disponibilité. »

M. Charles Koller accepte son élection.

POINT 16 Election du 2ème ou de la 2ème Vice-Président(e) - 1er juillet 2022 au 30 juin 2023

M. le Président attend les propositions de l'Assemblée.

M. Jacky Leimgruber, au nom du Groupe FORUM, propose la candidature de **M. Bernard Cottier,** actuel scrutateur**.**

M. le Président, constatant qu'il n'y a qu'un seul candidat pour le siège à repourvoir, déclare **M. Bernard Cottier** élu tacitement 2ème Vice-président du Conseil communal pour une durée d'une année. Les applaudissements de l'Assemblée saluent son élection.

M. le Président s'adresse au futur 2ème Vice-Président du Conseil en ces termes :

« Je félicite chaleureusement M. Bernard Cottier pour cette élection comme 2ème Vice-président, il pourra ainsi poursuivre au Bureau du Conseil. »

M. Bernard Cottier accepte son élection.

POINT 17 Election de deux scrutateurs (trices) - 1er juillet 2022 au 30 juin 2023

M. le Président attend les propositions de l'Assemblée.

M. Aitor Ibarrola, au nom du Groupe PSIG, présente la candidature de **Mme Valérie Bernier.**

M. José Birbaum, au nom du Groupe PLR+ID, propose la candidature de **Mme Daniela Miéville.**

M. le Président demande s'il y a d'autres propositions. Tel n'étant pas le cas, il invite l'Assemblée à élire ces deux candidates pour une durée d'une année par acclamation. Des applaudissements saluent ces deux élections.

POINT 18 Election de deux scrutateurs (trices) suppléants (tes) - 1er juillet 2022 au 30 juin 2023

M. le Président attend les propositions de l'Assemblée.

M. Jacky Leimgruber, au nom du Groupe Forum, propose celle de **M. Pierre Delisle**.

M. Jean-Claude Merminod, au nom du Groupe UDC, présente la candidature de **Mme Fiona Glauser.**

M. le Président demande s'il y a d'autres propositions. Tel n'étant pas le cas, il invite l'Assemblée à élire ces deux candidats pour une durée d'une année par acclamation. Des applaudissements saluent ces deux élections.

POINT 19 Nomination de la Commission de gestion (exercice 2022) - 1er juillet 2022 au 30 juin 2023

M. le Président rappelle que, conformément à l'article 47, alinéa 2 du Règlement du Conseil, la Commission de gestion :

« *[…] est composée de neuf membres au moins, sans suppléants. Ils sont désignés pour un an, du 1er juillet au 30 juin, avec rééligibilité.* »

Il attend les propositions de l'Assemblée. Les candidatures sont les suivantes :

M. Jacky Leimgruber, au nom du Groupe FORUM :
Mme Sandra Chevalley, MM. Carlo Turtora et Alfonso Izzo.

M. Aitor Ibarrola, au nom du Groupe PSIG :
Mesdames Anne Oppliger et Christine Gabriel.

M. José Birbaum, au nom du Groupe PLR+ID :
Mme Chantal Junod Napoletano et M. Cédric Sandoz.

M. Diego Rindisbacher, au nom du Groupe Les Verts :
Mme Taisia Terrettaz et M. Anton Gaillard.

M. Jean-Claude Merminod, au nom du Groupe UDC :
Mme Anuta Pichon

M. le Président constate qu'il y a dix candidats pour dix postes à repourvoir. Il invite l'Assemblée à élire ces dix candidats par acclamation. Des applaudissements saluent ces élections.

POINT 20 Droit d'initiatives

M. le Conseiller Guillaume Leuba pose une question au sujet de son vœu de 2018 sur les armoires électriques.
Afin de faire un petit rappel chronologique, M. le Conseiller Guillaume Leuba rappelle qu'en juin 2018 il avait déposé un vœu afin que les armoires électriques de notre commune soient décorées afin de cacher certaines déprédations et pour embellir notre ville. En septembre de la même année, la Municipalité lui avait mentionné avoir un accord de principe de la part des SIE afin d'avoir un projet encore à chiffrer et développé par le service de la jeunesse et des sports.
En décembre 2019, il lui avait été assuré qu'un montant dont la valeur ne lui avait pas été communiquée, serait alloué au budget 2020 et fort de cette information, M. le Conseiller Guillaume Leuba s'attendait à voir aboutir ce projet durant l'année 2020, mais évidemment avec le COVID les choses ont pris du retard. Il est donc revenu en juin 2021 pour faire part de son inquiétude sur l'évolution positive du projet. Il lui a été répondu qu'une séance avait eu lieu avec les SIE afin de déterminer quelles armoires étaient les plus adaptées à accueillir ce projet et qu'il serait finalisé avant la fin 2021, ce qui n'a pas été le cas. Cependant récemment, il a découvert en passant par Bassenges une armoire décorée avec une photo historique (voir ci-dessous) qui présente la même vue que ce qu'on peut voir depuis l'endroit où elle se trouve. Le rendu est également très qualitatif.
Même s'il est étonné en bien de l'évolution qu'a pris sa demande, il aimerait savoir si d'autres armoires ont également été décorées et combien le seront encore. Enfin, il aimerait savoir si, par le biais des communications municipales, le Conseil communal en sera informé. Il se réjouit que le projet aboutisse enfin et souhaite que d'autres armoires soient également décorées.

Mme la Municipale Sylvie Pittet Blanchette prend la parole pour remercier M. le Conseiller Guillaume Leuba de son intervention qui va plus vite que sa propre communication. Effectivement, cela fait juste une semaine que cette armoire est décorée grâce à la collaboration avec les SIE. Cela a pris beaucoup de temps mais il s'agit d'un premier essai. Normalement, la décoration aurait dû se faire via un sticker et il faudra donc analyser le rendu pour savoir si la suite des armoires se fera avec le même procédé. Il n'y a qu'une seule armoire décorée à ce jour mais il est prévu d'y en avoir cinq par la suite sous forme de carte postale historique en représentant l'endroit sous sa forme historique. Mme la Municipale ne manquera pas d'informer le Conseil communal une fois que tout sera finalisé.

Mme la Conseillère Frédérique Reeb-Landry trouve, habitant à proximité de l'armoire décorée, que ce projet est très beau et de qualité. A tel point que ce soir en venant au Conseil communal il y avait foule devant l'image. Elle propose à la Municipalité de garder le même type de matériaux pour les prochains projets et remercie Mme la Municipale Pittet-Blanchette pour cette réalisation.

M. le Conseiller José Birbaum, pose une question concernant la communication de l'EPFL Innovation Park :

« Sur son site internet, l'EPFL Innovation Park informe qu'elle va créer un nouveau pôle dédié à la création d'entreprises Ecotope, un écosystème ouvert pour favoriser l'émergence des startups et permettre aux entreprises de se développer grâce à des collaborations accrues. On peut y lire également que la grande attractivité du parc actuel et les besoins en surface supplémentaires ont poussé la Fondation EPFL Innovation Park, l'EPFL, le Canton **et la commune d'Ecublens** à préparer l'avenir. L'ambition est de doubler la surface dédiée à l'innovation ~55'000 m^2 actuellement d'ici 10 ans. »

« C'est évidemment très réjouissant d'apprendre qu'un développement du parc est envisagé qui, de plus, est sur notre commune. Mais est-ce que la Municipalité pourrait informer le Conseil plus en détail sur l'évolution de cette démarche, et notamment de l'endroit envisagé pour ce nouveau pôle ? »

M. le Municipal Jean Cavalli informe que des manœuvres sont en cours et qu'il devrait pouvoir en dire plus dans le prochain rapport de gestion 2022. Des contacts ont pu être facilités entre le directeur de l'EPFL Innovation Park et en particulier un promoteur qui souhaitait que de nouvelles entreprises technologiques s'installent sur la commune. Cela a eu un effet boule de neige sur d'autres propriétaires qui ont voulu être également associés à une telle démarche. La Fondation EPFL Innovation Park est dans un essor remarquable avec énormément de startups et de fonds levés, ainsi que des entrées en bourse de certaines entreprises étant issues de cette Fondation. En association avec M. le Municipal Jean-Louis Radice, il sera possible d'informer le Conseil des étapes et des lieux où cela va se développer. Le Canton a identifié comme site stratégique de développement économique la zone Vallaire-Venoge qui se trouve à l'extrémité de notre commune en direction St-Sulpice. Il s'agit d'une zone industrielle actuellement, constructible pour de l'industrie traditionnelle. Un plan d'affectation est en cours de négociation avec l'Etat de Vaud pour affiner les possibilités de développement pour ne plus faire de la "vieille" industrie mais plutôt faire avec la venue d'industries modernes de nouvelles technologies. La collaboration avec l'EPFL a été difficile au début car cette dernière trouvait ces terrains quelque peu éloignés de son cœur mais finalement, les possibilités de développement ont été trouvées très intéressantes et il y a actuellement des accords qui sont en signature mais il n'est pas possible de donner plus de détail actuellement pour ne pas perturber le processus.

M. le Conseiller José Birbaum prend la parole pour une question complémentaire faisant mention d'une phrase indiquant que la construction débuterait en 2023, il est donc étonné que l'on parle de Vallaire-Venoge puisque l'adaptation d'un plan de quartier prend beaucoup de temps.

M. le Municipal Jean Cavalli répond qu'il y a peut-être effectivement un peu d'optimisme de la part des personnes intéressées à construire quant au délai des procédures d'approbation de plan d'affectation dont nous ne maîtrisons pas le temps lors de la soumission des plans et règlements aux services cantonaux. Il y a sûrement une volonté de dynamisme en annonçant ces délais mais la réalité risque d'être quelque peu plus lente. Nous ne maîtrisons pas l'agenda d'approbation des autorités cantonales.

M. le Président passe son siège à l'actuel 1er Vice-Président, Jean-Claude Merminod afin de pouvoir poser une question en tant que Conseiller à ce sujet.

M. le Conseiller Daniel Sage s'interroge sur le fonctionnement de certaines procédures à la commune car le 24 mai dernier, en présence de plusieurs Conseillers communaux, une présentation a eu lieu avec des ateliers participatifs en lien avec l'aménagement de la zone Vallaire-Venoge. Le but était d'amener des propositions sur les types de transports, d'énergie ou encore sur les centralités qui pouvaient être envisagées, tout ceci mené par le service de l'urbanisme.
Un mois après, on apprend qu'il y aura aussi près de la moitié de ce terrain qui sera occupé par des bâtiments alors qu'à aucun moment cela n'a été indiqué durant cette séance. Il est très bien que la commune mette en place des démarches participatives et il est également bien que l'EPFL envisage de développer sa présence sur ce site mais M. le Conseiller Daniel

Sage s'interroge sur le sens de cette séance participative si un élément important n'est pas présenté au public venant participer.

M. le Conseiller Nicolas Morel prend la parole car il a aussi remarqué cette publication dans 24 heures il y a quelques jours et s'étonnant de ceci, il est allé consulter le site internet de l'EPFL qui faisant mention de ce projet dont la localisation est très bien définie, soit au Nord-Ouest du site de Vallaire-Venoge. Ce projet (nommé Ecotop) lui paraît intéressant mais lui amène deux questions :

1) Pour quelle raison, cela n'a pas été évoqué lors de l'atelier du 24 mai dernier même si le projet n'était pas totalement abouti ?

2) Qu'en est-il des liaisons entre les deux sites du parc scientifique sachant que mise à part les véhicules à moteur, les connexions sont compliquées tant par le bus que par la mobilité douce même si la piste cyclable le long de la RC1 a enfin été réalisée ?

M. le Municipal Jean Cavalli informe que nous ne pouvons pas aller plus vite que la musique. Certaines informations ont été données lors de la séance de mai dernier mais en particulier l'un des principaux droits de superficie n'était pas encore approuvé par le Conseil de Fondation Innovation Park où M. le Municipal Jean Cavalli siège.
Le Conseil de Fondation a approuvé un contrat de droit distinct et permanent (DDP) portant sur 90 ans d'une importante parcelle. Ces projets n'étant pas encore totalement aboutis au niveau interne du Conseil de Fondation, il n'était donc pas possible de le communiquer avant au Conseil communal et encore moins au mois de mai dernier lors de la séance évoquée.
Ce sont des processus longs car il s'agit de droit privé.
M. le Municipal est heureux de pouvoir annoncer ce jour des développements qui ont eu lieu ces derniers temps, notamment durant le mois de juin. Plus d'informations viendront par la suite mais il faut laisser ces discussions se faire en toute confidentialité, puis ensuite, il est possible de les publier. La première pierre ne sera pas plantée dans les 6 mois. Une réglementation, puis un plan d'affectation doivent d'abord être mis en place. Il faut donc faire confiance à la Municipalité pour suivre ces développements puis elle reviendra devant le Conseil pour informer des nouveautés. Il est rappelé que ces informations sont très récentes.

M. le Conseiller Gabriel Delabays prend la parole pour demander à la Municipalité si elle peut à l'avenir communiquer ce type de développement via les communications municipales plutôt que de l'apprendre par la presse même si cette dernière sait activer les sources nécessaires pour obtenir les informations en amont. Ceci fait écho à une demande identique lors d'un précédent Conseil.

M. le Syndic Christian Maeder informe l'Assemblée, en réponse à M. le Conseiller Delabays, qu'il n'était pas possible d'en informer le Conseil par voie de communication municipale. Le Conseil de Fondation de l'EPFL a fêté récemment ses 30 ans avec la présence des autorités cantonales à laquelle il a également participé. Il pense que le Conseil de Fondation a été un peu pressé d'annoncer le futur agrandissement du parc de l'EPFL. Ce n'est pas la presse qui a été chercher ces informations mais l'EPFL qui avait préparé un communiqué de presse pour annoncer cela. La Municipalité ne maîtrise pas la communication de l'EPFL. Il n'y aura pas que des startups qui viendront sur ce site mais également des entreprises qui y poseront leur siège dont des entreprises très importantes.

M. le Conseiller Remy Enga Luye, souhaite formuler un vœu à la Municipalité concernant l'extension du quartier de l'innovation, situé sur le site de l'EPFL et qui aura bientôt une antenne dans la zone industrielle Vallaire Est, à Ecublens.

Il s'exprime en ces termes :

Quartier de l'innovation *(Image 1)*

Le quartier de l'innovation vient de fêter ses 30 ans, cette semaine. Il a été créé en 1992 à Ecublens et compte actuellement 200 entreprises et environ 2'000 emplois. Ces entreprises contribuent aux recettes fiscales de notre ville, ce qui est en fait, une bonne nouvelle !

Plusieurs autres entreprises veulent s'installer sur ce site, à proximité de l'EPFL mais l'espace disponible ne permettra pas de satisfaire la demande de ces prochaines années. En 2021, 33 entreprises start-up provenant de l'EPFL se sont installées au quartier de l'innovation.

~~*Image 1*~~

ECOPOLE une extension du quartier de l'innovation, à Ecublens *(image 2)*

L'extension du quartier de l'innovation dans la zone industrielle du Vallaire baptisée « ECOPOLE » sera implantée loin des quartiers des Hautes Ecoles et sera intégrée dans le paysage de la ville d'Ecublens. Avec ses nouveaux bâtiments, ECOPOLE sera visible loin à la ronde. J'espère qu'ECOPOLE ne sera pas un îlot à part, mais qu'il pourra interagir avec les autres acteurs et participer à la vie de la cité.

ECOPOLE

Le Journal 24h du 21 juin 2022 a publié un article sur ce nouveau bâtiment « ECOPOLE », qui sera implanté dans la zone industrielle Vallaire Est. *Annexe 3*

M. Le Conseiller Rémy Enga Luye dépose le **vœu** suivant : *Annexe 4*

« J'exprime le vœu que pour ce type de projets d'envergure ayant un impact sur notre ville, en terme de création d'emplois, mais pas seulement, que la Municipalité nous informe davantage. Il en est ainsi aussi pour l'implantation de la RTS Radiotélévision Suisse, le chantier en cours sur le site de EPFL. »

Et prie la municipalité d'informer le Conseil communal sur les points suivants :

- Gestion de la mobilité :
    - Est-ce qu'il y a une amélioration planifiée en termes d'accessibilité du site en transports publics / mobilité douce ?
    - Peut-on en savoir plus sur le concept de mobilité douce mis en place entre le nouveau site ECOPOLE et le quartier de l'innovation ?
- Quel avenir pour les entreprises sur place (qui emploient des habitants actuels d'Ecublens), pourront-elles rester ?
- Quelles répercussions financières sur les finances communales sont attendues (recettes fiscales, investissements dans les transports publics, aménagements routiers, une garderie ou deux, etc.) ?

M. le Municipal Jean Cavalli confirme que la Municipalité va se pencher sur le vœu et répondra en détail. Il souhaite juste compléter un point de sa dernière intervention concernant la mobilité entre les deux sites de l'EPFL. Bien entendu la question de la liaison sera étudiée pour mettre en place un système de navette entre les deux sites. C'est un équipement prévu et qui est dans le cahier des charges des personnes qui mettront en place le projet. Un autre bâtiment est en cours de construction sur le territoire de Saint-Sulpice, certes plus proche du lieu principal de l'EPFL mais la question de la liaison est également à l'étude.

Mme la Conseillère Frédérique Reeb-Landry s'interroge, ayant été récemment sur le site, le lieu exact où ce projet verra le jour. Elle souhaite donc savoir si c'est à l'endroit où se trouve les entreprises actuelles ou est-ce à un autre endroit ?

M. le Conseiller Nicolas Morel propose de transmettre à l'Assemblée une photo montage tirée de la vidéo de présentation de l'EPFL pour mieux localiser le futur emplacement. En prenant la route de Vallaire depuis l'embranchement de la tour Castolin, c'est à gauche de la route de Vallaire.

M. le Municipal Jean-Louis Radice, revenant sur les différents propos en lien avec ce projet de l'EPFL, rappelle que, dans le cadre du vote d'un crédit d'étude par notre Conseil pour un plan d'affectation, il avait été fait mention d'un intérêt marqué de l'EPFL Innovation Park. Tout projet provenant de l'EPFL Innovation Park devra se conformer aux règles en vigueur qui n'entrera en force qu'une fois que le Conseil communal aura accepté ce plan d'affectation. L'EPFL Innovation Park prend simplement un peu d'avance. Notre Municipal n'était pas satisfait que cette communication ait été faite ainsi car elle va à l'encontre du devoir d'information de son service. Il s'engage à tenir informé la Commission de l'urbanisme et notre Conseil à la rentrée de la suite de ce projet.

A ce stade, le sujet est clos, M. le 1er Vice-Président Jean-Claude Merminod repasse le siège au Président M. Daniel Sage.

M. le Conseiller Gérald Lagrive prend la parole pour une question concernant le retour de notre Conseil dans nos murs ces deux derniers conseils et relatif aux cloches qui selon lui n'ont pas sonné comme il en est de tradition. Plusieurs Conseillers informent en direct que les cloches ont bel et bien sonné. M. le Conseiller Lagrive s'excuse de ne pas les avoir entendues.

⇨ **Départ de Mme la Conseillère Hänni Jade, l'effectif passe à 56 Conseillères et conseillers, majorité à 29**

<u>POINT 21</u> Divers

Mme la Conseillère Déborah Demontis partage à l'Assemblée son ressenti après une année au Conseil. Elle se pose des questions sur la suite de son mandat car elle estime que

les Municipaux sont régulièrement visés sur leurs compétences et leur loyauté. Elle demande à l'Assemblée de se mettre à leur place et souhaite à ce titre remercier la Municipalité pour la belle ville que l'on a et de la chance que l'on a d'être là ce soir. Il est souhaité de travailler ensemble et non pas les uns contre les autres. Venir à un Conseil communal pour assister à une partie de ping-pong entre Conseillers communaux n'est pas souhaitable et Mme la Conseillère Demontis estime ne pas avoir de temps à perdre pour cela. Il faut prendre un peu de responsabilité. Elle rappelle que c'est son ressenti qu'elle souhaite partager avec l'Assemblée. Elle propose à certains conseillers communaux de se présenter la prochaine fois à la Municipalité plutôt que de critiquer.

Elle souhaite également poser une question sur l'emplacement des patrouilleurs scolaires afin de savoir qui décide de leur localisation et pourquoi sur certains axes il n'y en a pas. Habitant le chemin du Stand avec la création d'un nouveau chemin, elle s'interroge sur l'absence d'un patrouilleur scolaire alors qu'il y passe de nombreux camions et que la visibilité est faible. Il n'y a aucun patrouilleur entre la place des sports et le chemin du Stand.

Mme la Municipale Pascale Manzini remercie Mme la Conseillère Demontis pour sa question et confirme que c'est l'école qui définit les endroits des patrouilleurs et indique également que leur nombre est en augmentation ces dernières années. La localisation de ces patrouilleurs est également liée aux demandes des habitants et que très certainement il n'y a pas eu de demande pour l'endroit indiqué. Elle prend donc note de la demande mais indique également que la police a son mot à dire et qu'il s'agit d'une collaboration entre la commune et la police.
Elle profite également pour demander à l'Assemblée de faire de la publicité pour recruter de nouveaux patrouilleurs car on en cherche sans arrêt et qu'au vu l'augmentation des demandes les besoins en nombre sont en croissance.

M. le Conseiller Alexandre Schelling profite de la remarque récente sur les patrouilleurs car au chemin de la Coquerellaz ils sont deux et que la configuration des lieux rend la circulation difficile. Certes la priorité est donnée aux piétons mais il serait peut-être judicieux de regrouper les enfants plutôt que de faire traverser chaque enfant au compte-goutte, cela bloque le bus et pousse les véhicules à passer comme ils le peuvent. Cette pratique incite les enfants à penser qu'ils peuvent passer dès qu'ils arrivent au passage sans trop regarder la route.

M. le Conseiller Charles Koller souhaite revenir sur quelques notions de comptabilité et s'exprime en ces termes :
« En tant que Conseillères et Conseillers, nous sommes les premiers contacts avec la population. En sous-entendant que tout irait bien si on avait baissé les impôts grâce à l'excédent de revenus de 6.9 millions qui correspond à l'activité de notre Commune sur une année, on ne tient pas compte des investissements de la commune.
Dans l'aperçu financier de la commune qui met en avant les entrées d'un côté et les sorties de l'autre sur une année, on peut constater qu'une fois que l'on a besoin d'argent pour investir dans des projets d'importances comme récemment la buvette, soit on prend dans la trésorerie courante soit on emprunte.
Aujourd'hui, sur 2021, nous avons une insuffisance de trésorerie de Fr. 3'599'000.-
Donc cela veut dire que soit nous avions déjà de l'argent sur les comptes pour payer les coûts des différents préavis votés, soit nous avons dû emprunter. Le message important à passer aujourd'hui est que si nous avions baissé notre taux d'imposition par le passé, nous aurions aujourd'hui une charge d'emprunt plus élevée. Il souhaite donc éviter les raccourcis faciles et rappeler que si on baisse les impôts, il faudra soit baisser les investissements soit augmenter l'endettement.

M. le Conseiller Gérald Lagrive souhaite rappeler, en tant que membre de l'Abbaye, que cette dernière aura sa fête les 9 et 10 juillet sur la place de fête du Pontet. Cette fête marquera les 175ème anniversaire. Il propose de faire bon accueil à cette fête et invite toutes et tous à s'y rendre.

Point 22 Communications municipales

M. le Président ouvre la discussion point par point sur :

A – COMMUNICATIONS MUNICIPALES ECRITES :

1) Réponse au vœu de Mme la Conseillère communale Inès Bortis-Bagnoud, déposé le 12 mai 2022, concernant l'aménagement d'un cheminement piéton le long de la route de Reculan

   Mme la Conseillère Inès Bortis-Bagnoud remercie d'abord la Municipalité pour la réponse rapide à son vœu et se réjouit que ce projet figure dans le plan d'investissement 2023. Elle est également satisfaite que la Police de l'Ouest Lausannois (POL) procède rapidement à des marquages provisoires pour cette route.

2) Communalisation de la Ludothèque

   Mme la Conseillère Daniela Miéville, pose les questions suivantes à la Municipalité concernant ce point :

   1. Est-ce que la Municipalité a étudié la viabilité financière de la Ludothèque, ainsi que le nombre d'adhérents de l'association avant de décider de sa reprise ? Je suis d'ailleurs surprise que ce soit annoncé via une communication municipale en juin, alors que cette reprise était prévue avant, vu la remarque au budget 2022.

   2. Le budget 2022 annoncé fin décembre sera-t-il suffisant ?
      Pour rappel, il avait été fixé à Fr. 150'100, les charges du personnel fixe avaient été doublées. En comparaison, le budget de la Bibliothèque est de Fr. 465'600.

   3. Actuellement la Ludothèque demande une cotisation annuelle pour le prêt des jeux, alors que ce n'est pas le cas pour la Bibliothèque. Est-ce que la Municipalité a envisagé de supprimer cette entrée d'argent ?

   4. Vous avez probablement réfléchi aux synergies possibles entre la Ludothèque et la Bibliothèque. J'imagine par exemple qu'il pourrait y avoir un bureau unique pour le prêt des livres et des jeux, afin d'économiser sur le nombre de personnels total. Pouvez-vous nous en dire plus sur ces points de synergie ?

   5. Faut-il s'attendre, à l'avenir, à d'autres communalisations ?

   Mme la Municipale Sylvie-Pittet Blanchette rappelle en réponse à la question no. 1 qu'il s'agit d'un service à la population et que le but n'est pas de faire de l'argent. Jusqu'à présent c'était une chance d'avoir une association qui s'occupait de cette Ludothèque mais à présent la gestion sera reprise par la commune. Concernant le budget, l'annonce de cette communalisation a été faite via le budget, aujourd'hui c'est donc des informations complémentaires et détaillées qui sont données. Une synergie avec la bibliothèque est envisagée mais chaque chose en son temps. Enfin elle informe que pour le moment il n'y a pas d'autres projets de communalisation.

B – COMMUNICATIONS ORALES :

Madame la Municipale Sylvie Pittet Blanchette informe que la fête du 1er Août se déroulera à la place de fête du Pontet et que ce ne sera pas des feux d'artifices mais un spectacle de

feu qui aura lieu, accompagné d'animations musicales, d'un cortège aux flambeaux ainsi que des traditionnels discours. Un feu patriotique sera également organisé.

M. le Syndic, Christian Maeder invite les Conseillères et Conseillers à prendre, en quittant la salle, le rapport annuel de gestion du service intercommunal des énergies (SIE) qui est public. Il sera également mis à disposition de la population afin d'être informé de l'activité de cette SA en main des quatre communes que sont Crissier, Renens, Chavannes et Ecublens.

Il invite également à prendre la brochure du SDOL qui mentionne, entre autres, notre nouvelle passerelle d'Ecublens.

Madame la Municipale Danièle Petoud rappelle la démarche participative du plan climat et informe qu'actuellement il n'y avait que 10 personnes qui avaient répondu. Elle rappelle que les cartes à planter reçues permettent de pouvoir s'exprimer sur les démarches prévues. Il serait judicieux que plus de monde s'expriment afin d'avoir des retours exploitables. Elle encourage toutes les Conseillères et Conseillers à le faire, le délai est fixé au 31 juillet prochain.

Point 23 Discours de M. le Président – Daniel Sage

Texte dans son intégralité en annexe 5 de ce présent PV.

M. le Président, parvenu au terme de l'ordre du jour, remercie l'Assemblée pour sa participation et ses diverses interventions au cours des débats. Il invite l'Assemblée à se retrouver à la Grande Salle pour le traditionnel apéritif offert par la Municipalité et profite de l'occasion pour la remercier pour cette attention et de ce moment de convivialité.

La tenue du prochain Conseil est fixée au **jeudi 30 septembre 2022, à 20h00**. Le lieu sera prochainement communiqué par le Bureau du Conseil par le biais de l'ordre du jour.

La séance est close à 22h17.

Ecublens, le 24 juin 2022.

Le Président

Daniel Sage

La Secrétaire

Gaelle Weissert

Annexes :
1 – Lettre de démission de M. Laurent Renaud
2 – Lettre de démission de Mme Arianda Zeka
3 – Extrait du 24 heures du 21 juin 2022
4 – Vœu de M. le Conseiller Rémy Enga Luye
5 – Discours de M. le Président Daniel Sage

Laurent Renaud
Ch. de la Cocarde 13 A
1024 Ecublens

Bureau du Conseil Communal
p/a Monsieur le Président
Daniel SAGE
Ch. Des Clos 69

1024 Ecublens

Ecublens le, 30.05.2022

Concerne : **Ma démission du Conseil Communal.**

Monsieur Le Président,

Mmes et MM. les Membres du Conseil,

Par cette lettre je vous annonce ma démission du Conseil Communal au **13 juin 2022.**

Après plus de 22 années passées au sein du Conseil Communal, certes en 3 étapes, c'est avec regrets que je quitte votre assemblée à qui je souhaite de persévérer dans cette ambiance de travail et dans ses nombreuses décisions prisent avec des débats toujours corrects.

Je garderai de très bons souvenirs de toutes ces réunions et des nombreux Conseillers et Conseillères de tous bords ainsi que de mes amis du PLR que je rencontrerai dorénavant autour d'une broche et d'assemblées plus récréatives.

Avec mes cordiales salutations.

Laurent Renaud

NB : il faudra me remplacer au sein de la Commission d'Urbanisme.

Arianda Zeka
Chemin du Stand 23b
1024 Ecublens

Gaelle Weissert
p.a Greffe municipal
Chemin de la Colline 5
Case postale 133
1024 Ecublens

Ecublens, le 22.06.2022

Démission du conseil communal.

Monsieur le président,

Mesdames et messieurs les conseillers communaux,

Ayant été membre du conseil communal de la ville d'Ecublens depuis 2016, je souhaite aujourd'hui me retirer de cette fonction.

En effet, je viens de me lancer dans un nouveau projet professionnel, qui me prend beaucoup de temps et ne me permet plus de dégager de temps pour mon activité politique.

Par la présente, je vous adresse ma démission du conseil communal à compter dès la réception de la lettre.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les conseillers communaux, mes salutations distingués.

Bel été à tous.

Arianda Zeka

Changement climatique

À chaque canicule, le prix à payer est exorbitant

La chaleur diminue l'efficacité au travail et cela engendre un coût. Les effets du réchauffement affecteront durement l'économie, préviennent les experts.

Ivan Radja

D'une manière générale, dès 24 degrés, la chaleur induit une réduction de l'activité, soit par annulation d'événements, soit par baisse de tonus. GETTY IMAGES/ISTOCKPHOTO

En période de canicule, la productivité au travail s'en trouve affectée. Selon l'Organisation internationale du travail (OIT), celle du secteur de la construction diminue de 30% à 40% dès 30 degrés, et de 50% au-dessus de 33 ou 34 degrés.

Certains secteurs - la construction, l'agriculture - sont plus touchés que d'autres, mais d'une manière générale, la chaleur induit une réduction de l'activité, soit par annulation d'événements, soit par baisse de tonus. Et ce dès 24 ou 25 degrés, toujours selon l'OIT, seuil à partir duquel le tra-

«Il faut davantage de sobriété, mais l'homme est rétif

nomie de plus de 2 milliards de francs dans le scénario 2 (+3.9 degrés) et de 400 millions environ dans le scénario 1 (+2,9 degrés).

Autre secteur privilégié, [illegible]

«Nous parlons bien de mort anticipée, précise Philippe Thalmann. Dans le cadre des mesures de protection contre les dangers natu-

L'EPFL va agrandir son Parc de l'innovation

Lausanne

Pour répondre aux besoins, l'École polytechnique fédérale de Lausanne va doubler la surface de son Parc de l'innovation.

L'objectif est de doubler sa surface d'ici à dix ans. Un nouveau pôle, baptisé «Ecotope», va voir le jour pour favoriser un dialogue permanent entre les chercheurs, les autorités, les investisseurs, les entrepreneurs et les étudiants. Les travaux devraient débuter en 2023. Le Parc de l'innovation de l'EPFL fête ses 30 ans cette année. Son attractivité et les besoins en surfaces supplémentaires ont poussé la fondation du parc, l'EPFL, le Canton de Vaud et la Commune d'Écublens à doubler sa surface, qui est actuellement de 55'000 m².

La trentaine de spin-off qui émanent chaque année des laboratoires de l'EPFL peinent à trouver des locaux, explique lundi la haute école dans un communiqué. Actuellement, plus de 150 start-up et 30 grandes entreprises emploient plus de 2600 personnes sur le site du parc.

Discussions et cocréation

Le nouveau projet Ecotope offrira aux start-up un «écosystème vivant et stimulant». «Lorsqu'on évoque la création d'entreprises, on entend de plus en plus souvent parler de mission, de rôle social

Le bâtiment intégrera une sorte de «place de village» où les rencontres entre personnes issues de différents milieux stimuleront la recherche de solutions nouvelles. Une part importante du projet est consacrée aux espaces encourageant «la discussion informelle et la cocréation».

La première partie d'Ecotope, dont le concours d'architecture s'est terminé en juin, prévoit une surface de 25'000 m² de bureaux, laboratoires et espaces de rencontre. Il sera situé à environ 1 kilomètre du Parc de l'innovation actuel. Un concept de mobilité douce favorisera les échanges entre les deux emplacements.

«Le projet renforcera l'innovation et la compétitivité de l'EPFL.»

Philippe Leuba, conseiller d'État

Ce hub de l'innovation sera un «atout majeur» pour le canton de Vaud, selon le conseiller d'État Philippe Leuba, cité dans le communiqué. «Le projet renforcera l'innovation - gage d'emplois - ainsi que la compétitivité de l'EPFL et de notre économie». Créer un lieu où l'industrie, la technologie, la recherche et la société cherchent ensemble des ré-

Vœu : Informations sur l'extension du quartier de l'innovation à Ecublens

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs de la Municipalité,
Mesdames et Messieurs du Conseil communal,

Je voudrais formuler un vœu que la municipalité nous informe, sur l'extension du quartier de l'innovation, situé sur le site de l'EPFL et qui aura bientôt une antenne dans la zone industrielle Vallaire Est, à Ecublens.

Quartier de l'innovation *(image 1)*

Le quartier de l'innovation vient de fêter ses 30 ans, cette semaine. Il a été créé en 1992 à Ecublens et compte actuellement 200 entreprises et environ 2'000 emplois. Ces entreprises contribuent aux recettes fiscales de notre ville, c'est qui est en fait, une bonne nouvelle !

Plusieurs autres entreprises veulent s'installer sur ce site, à proximité de l'EPFL mais l'espace disponible ne permettra pas de satisfaire la demande de ces prochaines années. En 2021, 33 entreprises start-up provenant de l'EPFL se sont installées au quartier de l'innovation.

ECOPOLE une extension du quartier de l'innovation, à Ecublens *(image 2)*

L'extension du quartier de l'innovation dans la zone industrielle du Vallaire baptisée « ECOPOLE » sera implantée loin des quartiers des Hautes Ecole et sera intégré dans le paysage de la ville d'Ecublens. Avec ses nouveaux bâtiments, ECOPOLE sera visible loin à la ronde. J'espère qu'ECOPOLE ne sera pas un ilot à part, mais qu'il pourra interagir avec les autres acteurs et participer à la vie de la cité.

Journal 24h du 21 juin 2022 ***(image 3)*** a publié un article sur ce nouveau bâtiment « ECOPOLE », qui sera implanté dans la zone industrielle Vallaire Est.

IMAGE 2

- *J'exprime le vœu que pour ce type de projets d'envergure ayant un impact sur notre ville, en termes de création d'emplois, mais pas seulement, que la municipalité nous informe davantage. Il en est ainsi aussi pour l'implantation de la RTS Radio Télévision Suisse, le chantier en cours sur le site de EPFL.*

Je prie la municipalité de nous informer sur les points suivants :

- Gestion de la mobilité :
    - Est-ce qu'il y a une amélioration planifiée en termes d'accessibilité du site en transports publics / mobilité douce?
    - Peut-on savoir plus sur le concept de mobilité douce mis en place entre le nouveau site ECOPOLE et le quartier de l'innovation?
- Quel avenir pour les entreprises sur place (qui emploient des habitants actuels d'Ecublens), pourront-elles rester?
- Quelles répercussions financières sur les finances communales sont attendues (recettes fiscales, investissements dans les transports publics, aménagements routiers, une garderie ou deux, etc.)?

Je vous remercie.

Rémy Enga. Luye
Ecublens, le 24 juin 2022

Quartier de l'innovation sur le site de EPFL, à Ecublens
Image 1a

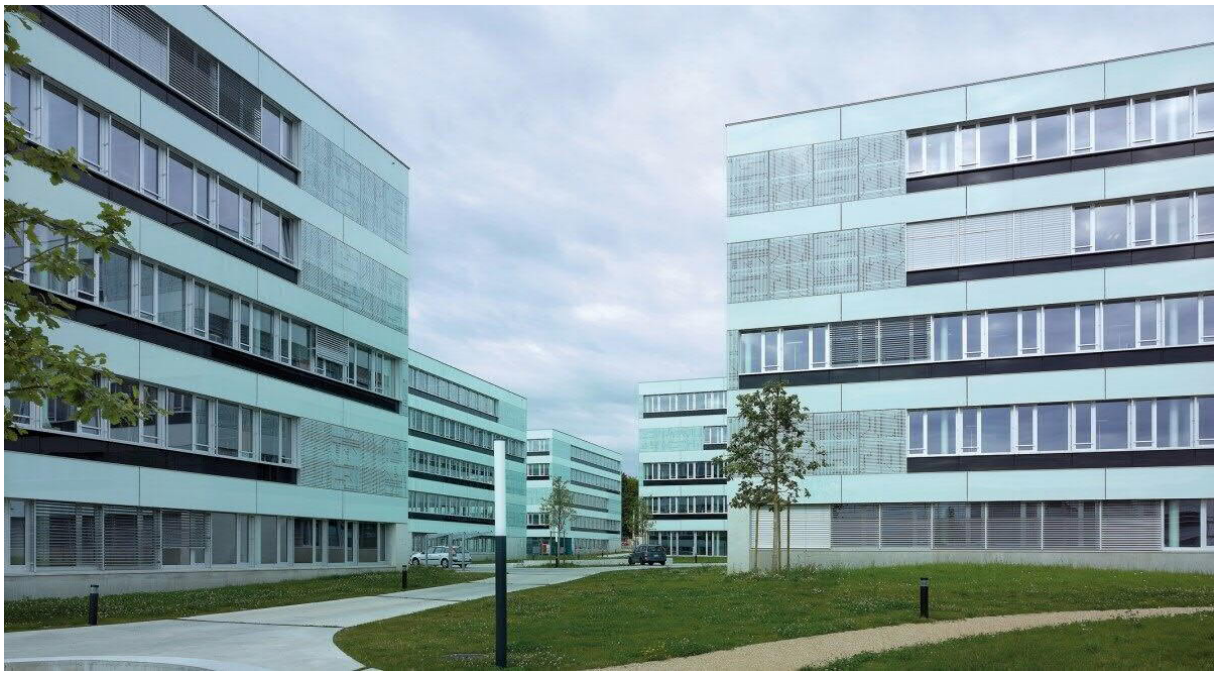

Quartier de l'innovation sur le site de EPFL, à Ecublens
Image 1b

ECOPOLE Image de synthèse des lauréats 3XN | GXN and Itten+Brechbühl. ©EPFL 2022
Image 2

Discours du Président

Daniel Sage

24 juin 2022

4h30! Ce matin, mon réveil a bien sonné à 4h30 à 1'000 km d'ici dans un paysage sublime de landes, assez tôt pour apercevoir les premiers rayons de soleil caresser le granit de la mystérieuse abbaye de Saint-Jacut-de-la-mer. J'étais encore là-bas ce matin, invité pour donner une série de workshops au Symposium International d'Imagerie Biomédicale, une des premières occasions de faire l'état des recherches scientifiques du domaine. Saint-Jacut-de-la-mer? Je connaissais pas il y a encore quelques mois. Alors, Saint-Jacut-de-la-mer, c'est une étroite presqu'île rythmée par d'amples marées où alternent mer et banc de sable. La presqu'île est située à une trentaine de km de Saint-Malo. C'est là que j'ai pris un TGV direct pour Paris, départ 6h08 précise. Neuf heures de train, j'ai eu assez du temps pour écrire ce discours et finalement je suis arrivé assez tôt pour régler les derniers détails de l'aménagement de cette Salle des Combles.

Je ne vais pas vous raconter mes petites histoires personnelles dans mon dernier discours de Président. Je souhaiterais plutôt orienter mes propos vers le bilan d'une année de Présidence ponctuée de quelques considérations plus politiques.

L'engagement de Président est d'une année, une fois pour toute, on le sait quand on commence. J'ai eu beaucoup de plaisir à exercer cette fonction. J'aurais tout autant de plaisir à me rasseoir parmi vous, sans fonction particulière, mais … avec l'avantage d'une liberté de parole retrouvée. Car, c'est bien une des frustrations de ce poste de Président: écouter des débats sans y prendre part directement. En une année, je n'ai pas eu le temps de prendre des habitudes. Je suis encore ce soir un Président novice, non-professionnel de la politique qui apprend de ses erreurs et improvise devant vous. C'est très bien comme ça! c'est tout le charme de nos institutions communales que de confier ses tâches à des miliciens.

Bilan présidence

C'est déjà l'heure du bilan, après une année. Une année c'est court, alors il ne fallait pas trainer pour profiter des quelques rares opportunités d'implémenter des projets qui me tenaient à cœur. Je l'ai fait parfois, pas toujours, pas toujours avec assez de conviction, mais j'ai tenté. Toute modestie gardée, je suis assez fier d'avoir mis en place quelques projets avec vous. Bien entendu, tout est aussi une affaire d'équipe, je reste donc redevable vis à vis d'un grand nombre de personnes qui ont accepté de bousculer leurs agendas et leurs habitudes.

Parmi ce qui a été fait, on peut citer:

- La nouvelle participation aux frais de garde d'enfants pendant les séances officielles ;

- Le zéro-déchet lors des grands dépouillements des élections ;
- L'utilisation des outils numériques collaboratifs au sein du bureau pour une plus grande efficience;
- Les ateliers *Fresque du Climat* qui ont eu un impact au-delà des frontières communales. Elle a permis de mettre l'urgence climatique sur la devant scène en impliquant un plus grand nombre de personnes dans la recherche de réponses locales. Merci à toutes celles et tous ceux qui y ont pris part, merci pour vos propositions constructives. Vous vous êtes joints à la Municipalité, au personnel de l'administration et à tous les écoliers 10H et à d'autres, pour porter Ecublens à l'avant-garde laissant encore augurer une transition plus rapide.

Parmi les projets menés on peut citer aussi, les séances d'information avant chaque Conseil communal. Je les avais annoncé dans mon discours à l'assermentation! Merci à tous les intervenants d'avoir préparé ces séances avec un grand soin. Avez-vous noté qu'au moins une femme était interlocutrice lors de nos séances d'information, à une exception près, pour les TL. J'ai fait le nécessaire pour donner la place à des femmes responsables même sur des thèmes marqueurs de pouvoir que les hommes ont une fâcheuse propension à s'approprier. Merci à elles d'avoir joué le jeu, Mesdames S. Rastogi-Mayor, E. Laydu, N, Chèvre, N. Wüthricht, Mme A.-M. Freiss, F. Gréber (Annecy) et à nos deux jeunes fresqueses.

Bilan politique

Avec la cérémonie d'assermentation, nous pouvons dénombrer 9 séances de Conseil communal, 18 heures de sessions plénières, 9 heures de séance d'information, plus de 200 pages de procès-verbal, des milliers d'email échangés, une vingtaine d'apéro, des dizaines de commission, une cinquantaine d'interventions en tout genre, questions, vœux, interpellations, postulats. Au passage, merci à toutes celles et à tous ceux qui sont intervenu·es en séance plénière. Cet inventaire *à la Prévert* témoigne d'une activité presque fébrile. Il montre à n'en pas douter des Autorités communale motivées, occupées et affairées pour Ecublens. Mais au fait, occuper à faire quoi ? une cinquantaine d'interventions émanant du Conseil c'est finalement bien peu, au regard d'une population de 13'500 habitants aux attentes multiples en terme de mobilité, logement abordable, justice sociale, intégration et inclusivité. Malgré toute notre bonne volonté, nous ne traduisons pas les préoccupations de nos concitoyens, c'est une dure réalité qu'il faut savoir s'avouer. Il n'y a rien donc d'étonnant à voir la participation aux élections au plus bas.

En une année de Présidence, j'ai beaucoup parlé, je me suis beaucoup agité, j'ai aussi beaucoup signé de préavis mais à la fin compte, le bilan sur les enjeux vitaux pour Ecublens est bien maigre.

- Des jeunes écublanais continuent de s'exiler par manque de logements accessibles et d'animation dans la ville.

- Les injustices sociales continuent d'être toujours plus criantes, au point que les travailleurs essentiels ont toujours plus de mal à faire vivre dignement une famille.
- les bouchons continuent de s'allonger semaine après semaine, le tout voiture n'a pas perdu une once de sa superbe.
- Les arbres majeurs continuent d'être coupés.
- Le jetable et l'usage unique ont encore gagné du terrain. En 2022, il y a encore des fêtes sur le domaine public avec des emballages jetable à usage unique.
- La concentration en particules fines a encore augmenté et elle va irrémédiablement continuer à augmenter ces prochaines années en conséquence de nos décisions sur les plans de quartier.

Du coup, on se doit quand même de relativiser la portée de nos décisions. Bien sûr, certains sujets mentionnés ci-dessus sont hors des compétences communales. Pourtant, à bien y réfléchir, nos décisions ont une influence plus grande qu'on le pense, même locales, même à court terme, elles ont leurs mérites et au moins elles pourraient faire preuve d'exemplarité. Elles peuvent aussi mettre en mouvement habitants, écoliers, employés ou entreprises.

Bilan du conseil

Maintenant, si on prend un de recul, la lecture des sujets des préavis acceptés cette année est assez éloquente quant à notre lien réel avec les habitants. Sur 18 préavis présentés à ce Conseil, 13 portent en gros sur le fonctionnent des autorités. On se regarde le nombril ! Seuls 5 sont des préavis engageant l'avenir d'Ecublens: Pontet-Sorge, Epenex-Sud, Mars, Pluton, et Pont-Rouge. Alors, je sais bien que cette analyse est biaisée par cette première année de législature où l'on doit faire passer des préavis techniques obligatoires.

Mais tout de même, on peut s'attendre à plus dans les années à venir. Mon constat est qu'il y a un besoin de renfort dans les services administratifs et de nouvelles délégations au logement, aux économies d'énergie, à la mobilité et à la communication et puis il faut avoir une vision beaucoup plus régionale, ouest-lausannois au minimum.

Personnellement, je me réjouis de pouvoir être à nouveau dans les rangs du Conseil communal pour apporter mon soutien à la Municipalité dans des projets plus porteurs de changement, plus responsables et plus solidaires. D'ailleurs, assurément, le maître mot de ces prochaines années sera "changement" ou "transition" tant notre système à économie capitaliste dominatrice est à réinventer. Il mine tout le territoire, il ravage nos espaces sauvages, il opacifie notre ciel en gaz à effet de serre, pour un bénéfice humain et sociétal qui n'est plus démontrable. Le système productiviste mondialisé sert un petit nombre de riches dans les pays les plus riches. En Suisse, 10% des plus riches possèdent 75% du patrimoine, 10% des plus riches émettent 50% des

déchets CO2. Le 1% des plus fortunés ont rejeté 110 t eqCO2, la moyenne suisse est de 14 t eqCO2. Alors même que la Suisse, le Canton et notre Ville se sont engagés à être à 1.5 t en 2030 et zéro-emission en 2050.

D'un autre côté, le bilan des comptes communaux est réjouissant. Cela me fait un peu, penser à un cycliste, plongé la tête dans le guidon, obnubilé par ses performances physiques de vitesse et qui aurait oublié que le guidon sert à fixer un cap, une direction !

Rencontres

Une année de Présidence, c'est aussi une année de rencontre dans la Ville et pour cela j'ai été plus chanceux que mes deux prédécesseurs, victimes de l'annulation de nombreux événements. A partir de Février/Mars, j'ai ainsi pu recommencer à participer à de nombreuses assemblées générales, inaugurations et autres sollicitations. J'ai toujours eu beaucoup de plaisir à partager ces moments de vie locale.

Une année de Présidence, c'est aussi l'organisation d'apéro et de sortie, comme celle d'Annecy. Et là aussi, j'ai pu presque tous les maintenir. Ironie de l'histoire, c'est finalement le tout dernier rendez-vous, quand la pandémie est finie que j'ai dû reporter, celui de la Sortie du bureau, en raison de mon test positif au Covid.

Remerciements

Je voudrais aussi finir par des remerciements. Par où commencer? il y a tellement de personnes à remercier, tout d'abord merci à toutes celles à tous ceux que je ne pourrais pas citer ce soir, merci pour votre soutien qui m'a permis de mener cette présidence de façon très sereine.

Je remercie l'Administration communale dans son ensemble avec une mention spéciale pour les services avec lesquels j'ai directement interagis. J'ai toujours reçu une écoute attentive et obtenu une réponse professionnelle et même, parfois, mieux des prises d'initiatives heureuses. Merci au service du Greffe municipal, au service de la population, au service des finances, au service des bâtiment, merci également aux éditeurs d'Ecublens-Info et l'unité de développement durable. Nous avons une administration formidable et il faut parfois le dire.

Je souhaite remercier Mme la Préfète que j'ai sollicité plusieurs fois par rapport aux réglementations changeantes du Covid. Je remercie également tous les membres du Conseil municipal. Je comprends maintenant que votre investissement est total, il est quotidien et sans faille. Votre investissement pour la chose publique est peu reconnu, alors permettez-moi ici au nom du Conseil communal de le reconnaitre ce soir à juste valeur. Merci d'avoir été les facilitateurs dans les interactions avec le législatif et merci pour vos réponses précises, complètes et circonstanciées que vous apportez à ce Conseil.

Pour finir je remercie les membres du Bureau du Conseil et Mme Raball et M. Durussel, les huissiers du Conseil. Nous avons accompli un excellent travail dans l'organisation des conseils et des dépouillements. Je vous dois encore la sortie annuelle du Bureau pour vous témoigner de ma reconnaissance, je ne l'oublie pas!

Puis j'adresse des remerciements spéciaux à la secrétaire Mme Weissert. Le nombre d'interaction en tout genre et le nombre de documents manipulés par le secrétaire est vraiment impressionnante. Bravo Gaelle d'avoir su mener cette première année de secrétariat avec beaucoup d'efficacité et de tact. Nous avons échangé des centaines d'email, de centaines de WhatsApp et autres posts, parfois tard des week-ends, alors, merci Gaelle, pour ta disponibilité et tes réponses appropriées qui m'ont été utiles.

Je ne vais pas vous oublier! Un grand merci à vous toutes et à vous tous d'avoir pris part au différents événements que j'ai eu l'occasion d'organiser. J'ai été impressionné par vos réponses à mes sollicitations. J'ai eu aussi des discussions notables en aparté avec un certain nombre d'entre-vous. Cela restera pour moi une grande source de satisfaction de savoir que mes préoccupations sont partagées par beaucoup au-delà des artificielles frontières des groupes politiques.

A vous toutes et vous tous, je vous souhaite un bel été. Profitez-en pour préparer une rentrée pleine de projets novateurs, solidaires et responsables pour Ecublens, et pourquoi ne pas déjà commencer à travers la plateforme participative de la Commune
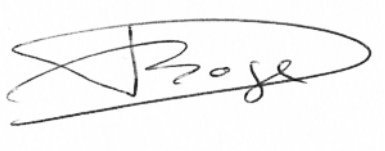
Daniel Sage